

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2538 - VENDREDI 19 FÉVRIER 2016

CRISE POLITIQUE AU BURUNDI

Kinshasa et Bujumbura font cause commune

La crise burundaise, à en croire un récent rapport des experts de l'ONU, aurait des ramifications au Rwanda qui recruterait des réfugiés burundais aux fins de déstabilisation du régime de Pierre Nkurunziza. Au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU, cette question est au centre des pré-

occupations. L'ambassadeur burundais Albert Shingiro est allé jusqu'à réclamer une réunion d'urgence du Conseil de sécurité afin de « prendre des mesures appropriées pour s'assurer que Kigali ne cherche pas à déstabiliser le Burundi ». En synergie avec le Burundi, la RDC s'attelle à faire pression sur le Conseil de sécurité

afin que des sanctions soient prises à l'endroit du Rwanda dont les vellétés d'attaques sur Bujumbura répréhensibles tiennent d'un secret de polichinelle. Elle demande simplement au Conseil, via une lettre publiée le 17 février, de rappeler Kigali à l'ordre.

Page 12

PEINE DE MORT

L'Asadho introduit une requête en inconstitutionnalité



Me Jean Keba et Jean-Claude Katende, lors de la conférence de presse/Photo Adiac

Une délégation de l'Association africaine des droits de l'homme (Asadho) a introduit, le 18 février, une requête en inconstitutionnalité à la Cour constitutionnelle pour obtenir l'abolition de la peine de mort en RDC. Cette action, à en croire ses initiateurs, vise à ce que la peine de mort soit inscrite dans les agendas publics et privés de telle sorte que l'on en parle à la maison, au sein du gouvernement, au Parlement et dans les autres institutions. La finalité est d'obtenir un arrêt déclarant la peine de mort inconstitutionnelle en RDC.

Aussi le dépôt de cette requête auprès de la Cour constitutionnelle constitue-t-il une des deux voies (judiciaire et parlementaire) auxquelles cette ONG a décidé de recourir en vue d'atteindre son objectif, étant entendu que la question de la peine de mort menace directement le droit à la vie. Page 12

SANTÉ

Aucune alerte de la maladie à virus Zika en RDC

Conférant dernièrement avec les directeurs centraux et des programmes spécialisés, des médecins directeurs des hôpitaux publics, le ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi a indiqué que « la RDC n'a pas de cas de maladie à virus Zika, même pas d'alerte ». Néanmoins, a-t-il ajouté, à cause des facteurs d'importation de la maladie à la suite des mouvements de population, ses services étaient dans l'obligation de prendre des

mesures qui s'imposent.

Il a appelé la population à dormir sous la moustiquaire imprégnée d'insecticide pour éviter les piqûres de moustiques parce que cette maladie est transmise par des moustiques zébré Aedes. La maladie à virus Zika est une zoonose mineure transmise par un moustique du genre Aedes. Elle a été découverte pour la première fois dans la forêt Zika en Ouganda en 1947.

Page 13

DIVISION 1

Lupopo et Mazembe à forces égales à Lubumbashi

Le choc de la zone de développement centre-sud du championnat national de football entre le FC Saint-Éloi Lupopo et le TP Mazembe s'est soldé, le 17 février, au stade de la Kenya de Lubumbashi par un résultat nul de zéro but partout. Les deux équipes rivales de la capitale congolaise du cuivre sont montées sur l'aire avec la ferme intention de ne pas perdre.

La seule fausse note dans cette rencontre conduite par l'arbitre Ndala est sans doute l'arrêt de cinq minutes observé dans les ultimes minutes à la suite des grenades à gaz lacrymogène lancés par la police dans les tribunes pour maîtriser les esprits qui étaient surchauffés.

La partie a toutefois repris pour se solder sur la marque de zéro but partout, permettant à chacun de deux clubs d'engranger un point, avec la perspective de se qualifier pour le Play-Off de la Division 1.

Page 13

ÉDITORIAL

Vingt

Ils sont vingt, vingt personnalités de droite comme de gauche qui ont exercé de hautes fonctions dans les institutions de la République française et dont l'influence ne se dément pas même s'ils ont pris quelque recul par rapport à l'exercice quotidien du pouvoir. Visiblement agacés par la façon dont leur pays se comporte en divers points du monde et par la fâcheuse tendance de ses dirigeants à donner des leçons de morale universelle, ils viennent tout juste de publier un petit, tout petit livre qui fait grand bruit dans le landernau parisien.

Son titre : *Péchés capitaux*. Son sous-titre : « *Les 7 impasses de la diplomatie française* ». Son format : plus petit que celui d'un livre de poche. Son volume : à peine soixante-dix pages écrites en gros caractères. Son temps de lecture : une demi-heure maximum (1). Difficile d'être plus bref, n'est-il pas vrai ? Mais difficile aussi d'être plus lucide, plus percutant, plus incisif car ce livre explique pourquoi la France, ne comprenant pas le véritable sens des événements qui marquent ce début de siècle, perd chaque jour un peu plus de son influence, de sa capacité à se faire entendre sur la scène internationale.

Résumé en quelques mots de la démonstration ainsi faite : « *De Charles de Gaulle à François Mitterrand la France a été un acteur majeur sur la scène mondiale. Quoi qu'il nous plaise de croire ce n'est plus le cas aujourd'hui... La France semble avoir perdu l'indépendance et l'intelligence des situations qui lui donnaient un rôle à part. Elle définit sa politique en fonction de ce qu'elle voudrait que soit le monde et non pas en partant des réalités qui font le monde. Elle ne met pas en perspective le flux continuellement changeant du présent, elle extrapole le passé ou bien, faute de chercher à déceler l'avenir, elle réagit au coup par coup dans l'immédiateté. Croyant renforcer sa main en s'alignant sur plus puissant qu'elle – les Etats-Unis d'Amérique – elle y perd sa crédibilité. Légitimement forte de ses valeurs elle continue de se conférer le droit de juger les autres et de les sermonner. Pour retrouver réellement une place et un rôle il lui faut se ressaisir et définir un dessein politique à long terme.* »

On ne saurait être plus clair, n'est-il pas vrai ? D'autant que cet appel à la raison s'appuie sur une analyse des relations de la France avec l'Europe, les Etats-Unis, la Russie, le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Asie aussi synthétique que réaliste.

À lire absolument ! Et aussi vite que possible !

Club des vingt : « *Péchés capitaux. Les 7 impasses de la diplomatie française.* » Les Editions du Cerf. Paris.

Les Dépêches de Brazzaville

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Le CSLC invite les acteurs politiques à éviter la propagande déguisée

Le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo a invité le 18 février à Brazzaville, les acteurs politiques à éviter la propagande déguisée en cette période pré-électorale.

Philippe Mvouo a indiqué que, pendant la période pré-électorale, le candidat potentiel a droit d'exercer la communication politique aux moyens des réunions dans les états-majors, des conférences de presse, des débats mé-

Le président du CSLC a déclaré, par ailleurs, qu'en cette période pré-électorale, on constate une effervescence grandissante des activités des éventuels candidats frisant la campagne électorale déguisée pourtant interdite par la



Philippe Mvouo

diatiques sur les questions de la vie nationale et internationale. « *Le candidat pré-positionné doit cependant s'interdire de tenir des meetings, d'organiser des marches ou toute activité culturelle ou sportive. S'agissant des meetings, leur diffusion en direct est interdite. Il doit s'interdire également tout affichage de ses photographies ou dresser des banderoles délivrant des messages de propagande politique* », a-t-il précisé.

loi. Cependant, la loi relève que les déclarations faites par des personnalités publiques au titre de leur fonction ne constituent pas des actes de propagande électorale. En outre, pendant les quinze jours que dure la campagne électorale, si une personnalité publique est candidate, elle ne peut plus organiser des activités publiques qui s'inscrivent dans le cadre de sa fonction. Par contre, a-t-il poursuivi, pendant la période électorale, toutes

les opérations de communication politique des candidats sont autorisées. « *Leurs soutiens ou équipes de campagne se déploient sur l'ensemble du territoire national pour faire connaître le programme politique de leur candidat et solliciter les suffrages des potentiels électeurs en faveur de celui-ci. La propagande devient alors le moyen communicationnel utilisé lors des meetings, des marches, des activités culturelles et/ou sportives, dans l'affichage, la distribution des documents, gadgets, programmes, etc* », a-t-il rappelé. Par ailleurs, le président du CSLC a expliqué que pendant les périodes pré-électorales et électorales, les médias sont tenus à des obligations strictes de traitement de l'information et de la propagande électorale. « *Un encadrement réglementaire et juridique concerne le libre accès aux médias, le temps de parole (interventions) et le temps d'antenne. Deux principes cardinaux président à ces dispositions, à savoir : l'équité en période hors électorale et pré-électorale et l'égalité à compter du jour de la publication de la date officielle de la campagne électorale* », a-t-il insisté.

Philippe Mvouo a conclu sa communication en interpellant les professionnels de l'information et de la communication en ces termes : « *Il vous est recommandé de donner la parole à tous les acteurs politiques et de la société civile, d'organiser des tribunes où le débat contradictoire serait de mise, où la lecture comparative des programmes des candidats serait utile et profitable aux potentiels électeurs, où la démocratie tirerait au mieux le bon souffle indispensable à l'épanouissement collectif des Congolais et au développement tous azimuts du Congo* ».

Roger Ngombé

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbemba, Josiane Mambou Loukoulou
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang
Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordinateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Marcel Myande,
Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya
n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa
- RDC - Tél. (+243) 015 166 200
Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,
Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Mauouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombélé Ngon

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

VIE DES PARTIS

Les partis et groupements du centre s'insurgent contre l'exclusion

Dans une déclaration rendue publique le 18 février à Brazzaville, les partis et groupements du centre ont dénoncé certains propos tenus par les plateformes IDC-FROCAD lors de leur point de presse du 15 février dernier, demandant à exclure les délégués du centre, de la Commission nationale électorale indépendante (CNEI), du fait qu'ils soutiennent la candidature du président de la République.

On peut lire dans ce document : « *les partis et groupements politiques du centre se sont réunis ce jour, pour réagir à la déclaration d'une frange de l'opposition notamment l'IDC-FROCAD visant à exclure les délégués du centre de la CNEI qui soutiennent la candidature de Denis Sassou-N'Guesso* ».

Ils rappellent à l'opinion nationale et internationale que le centre a acquis son statut juridique au terme de la concertation politique d'Ewo en 2011 et qu'à ce titre, il est devenu depuis, une composante politique légale au même titre que la majorité et l'opposition.

« *Est-il besoin de rappeler que le centre est partie prenante de la mise en œuvre des recommandations du dialogue de Sibiti et que de ce fait, il ne peut souffrir d'aucune exclusion. La participation du centre à la CNEI ne saurait être un prétexte pour l'IDC-FROCAD de jeter l'éponge avant le scrutin présidentiel du 20 mars prochain* », souligne la déclaration.

Les partis et groupements politiques du centre ont de ce fait exhorté le gouvernement à continuer de ne ménager aucun effort en vue de l'amélioration du processus électoral et de la consolidation de la paix.

Jean Jacques Koubemba

L'Upads répond à Joseph Kignoumbi Kia Mboungou et Gaspard Kaya Magane

Le 18 février à Brazzaville, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) a éclairé le public congolais suite aux déclarations de Joseph Kignoumbi Kia Mboungou et de Gaspard Kaya Magane.

Ces deux cadres de l'Upads n'avaient pas approuvé la décision du Conseil national portant des sanctions sévères en raison des questions d'ordre disciplinaire. Dans leurs déclarations, ils avaient émis des jugements de valeur sur la gestion et le fonctionnement du parti d'une part, ainsi que l'acharnement contre le premier secrétaire du parti, Pascal Tsaty Mabiala, candidat investi à l'élection présidentielle de mars prochain.

Selon le porte-parole de l'Upads, Honoré Nsayi, le Conseil national avait pris acte de la démission de fait de Joseph Kignoumbi Kia Mboungou, pour appartenance à une formation politique autre que l'Upads et exclu Gaspard Kaya Magane pour travail fractionnel,



Honoré Nsayi

recidivisme et autres. Après la vague de contestation, l'Upads par la voix de son porte-parole a réagi face aux allégations portées contre le premier secrétaire de cette force de l'opposition, Pascal Tsaty Mabiala, touchant également le fonctionnement du parti. « *L'essentiel n'est pas dans l'invective, la calomnie et toute sorte de petit comportement ou de conduite abjecte. Après, pour une raison*

ou pour une autre, infondée ou fondée, l'Upads se soucie à peine de ceux qui, lorsque la lutte paraît plus longue, s'arc-boutent sur l'escale du mensonge et le mal à se supporter. Au contraire, l'Upads se remet au rendez-vous de l'élection majeure dans notre pays. Rendez-vous dont notre parti a été privé depuis près de 20 ans », a-t-il souligné.

Et de conclure : « *Ne nous trompons pas de lutte, œuvrons plutôt à la reconquête du pouvoir afin d'apporter à la population du Congo ce qu'elle en attend. Le reste n'est que sombrer dans des combats d'arrière-garde. Le leadership au sein de l'Upads est une question fort-close. Il n'est ouvert que la question de la reconquête du pouvoir. Que tous les intérêts particuliers disparaissent et que chacun fasse abnégation et abstraction de tout sentiment personnel pour ne songer qu'au salut du pays* ».

Josiane Mambou Loukoula

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ

Des cadres acquièrent de nouvelles notions en management et gestion

La direction générale de la Société nationale d'électricité (SNE) organise les 18 et 19 février à Elonda, dans la banlieue nord de Brazzaville, en partenariat avec EDF, un séminaire de formation sur le management et la gestion à l'intention des directeurs centraux et départementaux ainsi que des chefs de secteurs de cette entreprise de service public.

Le directeur général de la SNE, Louis Kanoha Elenga, a présidé le 18 février la cérémonie d'ouverture de cet atelier qui vise, entre autres, à lister les points et les principes devant guider les actions de l'entreprise en 2016. Il sera également question pour les représentants des entités décentralisées de la SNE de partager les outils de pilotage disponibles. Cet atelier permettra à chacun d'eux de préciser sa contribution en personnel ainsi que de s'approprier l'intérêt de la lettre de mission.

Le président du directoire de la SNE a également rappelé aux participants les objectifs que la société s'est fixés cette année, conformément à ses prévisions budgétaires. Parmi ceux-ci, on peut citer la maintenance des unités de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique ; l'amélioration de la desserte en électricité de la clientèle ainsi que la réduction des pertes techniques et commerciales. Les autres objectifs étant l'augmentation des chiffres d'affaires et des recettes ; la réduction des charges ; le retour à un résultat positif et au professionnalisme par la formation des personnels.

« *Le séminaire atelier qui s'ouvre ce jour, organisé conjointement avec notre partenaire EDF de France dont le précieux apport est connu de chacun de nous, est l'illustration de la volonté du directoire de faire en sorte que l'année 2016, soit porteuse de changement dans notre façon de gérer et d'être performants* », a-t-il martelé, précisant que le conseil d'administration s'était doté de douze instruments fondamentaux de management de l'entreprise pour cette année.

En effet, Louis Kanoha Elenga espère qu'au terme de ce séminaire, les directeurs centraux, départementaux et chefs de secteur, recevront la lettre de mission constituant la page de l'évaluation de l'action de chacun. « *Ainsi donc, l'appropriation du budget exercice 2016, instrument de simulation, d'aide à la prise de décision, de contrôle de gestion, le respect scrupuleux des procédures de gestion doivent s'imposer à nous tous. Je vous invite à un examen minutieux des documents soumis à votre appréciation* », a exhorté le directeur général de la SNE.

Parfait Wilfried Douniama

FIBRE OPTIQUE

Plus que 142 km de câbles à poser pour relier le Gabon

Les travaux d'interconnexion du Congo avec le Gabon avancent à un rythme satisfaisant. A ce jour, sur les 504 km prévus pour ce tronçon qui va de Pointe-Noire à Mbinda, à la frontière, 362 km de câble à fibre optique sont déjà posés. D'après les techniciens de la société Huawei, rencontrés le 17 février, lors d'une visite d'inspection effectuée par le ministre des Postes et Télécommunications, Hélot Matson Mampouya, les travaux pourront s'achever avant le mois de juin.

Le chantier d'interconnexion, visité par le ministre des Postes et Télécommunications, s'exécute dans le cadre du Projet Central Africa Backbone (CAB), cofinancé par le Congo et la Banque mondiale.

Les travaux se réalisent le long

du chemin de fer, sur une distance de 504 km, allant de Pointe-Noire à Mbinda, dans le département du Niari. « *L'opération exécutée par la société chinoise Huawei, consiste à creuser le sol à l'aide d'un engin mécanique appelé trancheuse ; à poser le câble à environ 1, 10 m du sous-sol et à remblayer. Au total 362 km sont déjà posés et il ne nous reste plus que 142 km de travaux de génie civil* », précise le coordonnateur du projet CAB, Yvon Didier Miehakanda. Démarrés en mai 2015, ces travaux avancent à un bon rythme, à la grande satisfaction du ministre Hélot Matson Mampouya. Car à trois mois de la date butoir prévue pour juin

2016, seulement 142 km restent à installer pour relier la frontière du Gabon, à 12 km après le district de Mbinda.

« *Je constate avec beaucoup de satisfaction que les travaux d'interconnexion du Congo au Gabon avancent bien, et sont réalisés selon les règles de l'art. Par rapport à l'échéance fixée au mois de juin 2016, nous sommes suffisamment avancés, car sur 504 km à réaliser, il ne nous reste plus que 142* », s'est réjoui le ministre des Postes et télécommunications.

A ce jour, ces travaux de pose de câble se déroulent après Moungoudou Sud, dans un village appelé Nzima, situé, lui, à environ 45 km de Mossendjo, dans le département du Niari. À l'issue de ces travaux de génie civil considérés comme première phase du projet, le tour reviendra à l'installation proprement dite des équipements techniques dans des villages, afin de permettre aux populations de se connecter au monde entier, à bas prix mais avec une connexion de haut débit. Le CFCO qui figure parmi les partenaires du projet en tirera le plus grand profit car d'après les termes du contrat, toutes les gares situées sur ce tronçon seront d'office connectées à la fibre optique, afin de permettre à la société d'améliorer la qualité de ses services.

Firmin Oyé



Le câble à fibre optique au village Nzima (photo adiac)

Décret n°2016-43 du 17 février 2016
portant nomination des membres de la commission
nationale électorale indépendante

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n°1-2016 du 23 janvier 2016 modifiant et complétant certaines dispositions des lois n°5-2007 du 25 mai 2007, n°9-2012 du 23 mai 2012 et n°40-2014 du 1er septembre 2014 portant loi électorale ;
Vu le décret n°2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;
Vu le décret n°2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;
Vu le décret n°2016-34 du 1er février 2016 fixant l'organisation, le fonctionnement de la commission nationale électorale indépendante et les modalités de désignation de ses membres ;
Vu le décret n°2015-858 du 10 août 2015 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE:

Article premier : Sont nommés membres de la commission nationale électorale indépendante :

I-LA COORDINATION

Bureau :

Président : M. Henri BOUKA

-1er vice-président : M. Hyacinthe ONGOTTO ;
-2ème vice-président : M. Julien Euloge LIBOTA ;
-3ème vice-président : M. Elvis Digne TSALISSAN OKOMBI ;
-4ème vice-président : M. Céphas Germain EWANGUI ;
-Président du Comité technique : M. Gaston OLOLO ;
-Président du comité de suivi et de contrôle : M. Bernard TCHIKAYA ;
-Rapporteur général : M. Martin BISSILA ;
-Rapporteur général adjoint : M. Jacques ESSISSONGO ;
-Trésorier général : M. Nicolas OKANDZI ;
-Trésorière générale adjoint : Mme. GULU née Aimée Gertrude GOSSIA.

Membres :

-Casimir ONDONGO ;
-Michel KAYOU ;
-Yvon Abel MALONGA ;
-Médard MBOUNGOU ;
-Godefroy Abel BOUCKAS ;
-Marcel NZONDO ;
-Bienvenu BIKOUTA KAWOULOU ;
-Sylvain EDOUNGATSO ;
-Modeste MBOSSA ;
-Thomas DJOLANI ;
-Guy Georges MBAKA ;
-Jean OBA BOUYA.

II-COMITE TECHNIQUE

Bureau :

Président : M. Gaston OLOLO

-1er vice-président : M. Nicolas OKANDZA ;
-2ème vice-président : M. Yvon MAKELA ;
-3ème vice-président : M. Adoux BOSSEMBO SUNG ;
-4ème vice-président : M. Germain LOUBOTA ;
-Rapporteur : M. Pierre SAMA.

Membres :

-Les Présidents des quatre (4) sous commissions

A- sous-commission des opérations électorales

Président : M. Armand TSONO

-Vice-président : M. OBAMBI GUECKO ;
-Rapporteur : Mme. Reine Chance CODDY TAKEH.

Membres :

-Guy Clément MEBIAMA ;
-Jean OBA NIANGA ;
-Stanislas DINGA-BOUDJOMBA ;
-Fernand MBELEMOND ;
-Léonard NGASSONI OLEBA.

B- sous-commission communication

Président : M. Modeste ONDAY

-Vice-président : Mme. Pascaline BALOU ;
-Rapporteur : M. Norbert ONDAY LETCH.

Membres :

-Sébastien OTANTSUI ;
-Louis André NGOMA ;
-Lazarine MISSAMOU ;
-Prince Merveilleux NSANA ;

-Louis Markos HOLLAT.

C- sous-commission matériel et transport

Président : M. Godefroy MAMBOULA

-Vice-président : M. Jean de Dieu DAO IFOUNDE ;
-Rapporteur : Mme. MIYOUNA née Jocésie Célène ONIANGUE.

Membres :

-Adolphe Nyls Patrick ELEMBA ;
-Patricia OBA APOUNOU ;
-Bienvenu NZIENGUI ;
-Eustache BOMBOKO ;
-Garcia Cynthia MBAN AMPHA.

D- sous-commission sécurité

Président : le chef d'Etat-major général des forces armées congolaises ;

-Vice-président : le directeur général de la police ;
-Rapporteur : le commandant de la gendarmerie nationale.

Membres :

-le chef d'Etat-major de l'Armée de Terre ;
-le chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air ;
-le directeur général de la surveillance du territoire ;
-le directeur des Opérations / EMG ;
-le directeur général des renseignements extérieurs.

III-COMITE DE SUIVI ET DE CONTRÔLE

Président : M. Bernard TCHIKAYA

-1er vice-président : M. Marcel BANZOUZI ;
-2ème vice-président : M. Vincent de Paul TATY ;
-3ème vice-président : M. Jean Junnel ONTOUNGOU ;
-4ème vice-président : M. Eugene André OSSETE ;
-Rapporteur : M. Thévy Duvel MONGOUO WANDO.

Membres :

-Edouard Denis OKOUYA ;
-Martin N'DOMBI ;
-Arnold Frédy PAKOU GAKOSSO ;
-Guillaume Désiré BONKOUTOU ;
-Jonas Marius OTOKA ;
-Joseph NTSOMPOU ;
-Prudence Judicaëlle DIRONDA ;
-Hurges Fayçal BOUSSAMPHA ;
-Dhény Marcellyne OPOUKOU OPOAMA ;
-Alain ENGAMBE ;
-Lévite Clarisse Maya NSAMOUNI ;
-Lucie BAKOUKAS ;
-Brice Hilaire OUNOUNOU ;
-Dieudonné KOULOUKIABONGA ;
-Jacques Xavier LEMBOKOLO ;
-Adèle BAKANA ;
-Bernard TCHIKAYA ;
-Albert ITOUA ;
-Valentin TCHIBOTA GOMA ;
-Delphin Silvère Wilfrid BATANTOU ;
-Simon DIASSAKOULA ;
-Kadis ASSALA ;
-Guy Bertin MPION ;
-ANGOUONO ;
-André David SATHOUD ;
-Barnabé BOUKONGOU ;
-Pierre GABIOT ;
-Fulgence MIANTOURILA ;

-Joseph de Romaric MOUKOUTI ;
-Euloge NKOUNKOU NDEBEKA ;
-Kevin Sylver AMBERO BALONGA ;
-Joseph NKOUNKOU ;
-Marie Noëlle OBAMBO ;
-Ferry NTSIANTSIE ;
-Francis BOUETOUMOUSSA ;
-Dominique FOUFOUNDOU ;
-Tine Marinette MBAISSOU MBOMBA ;
-Aubin BONGOUANDE ;
-Edwige Marlene MAYAMBA ;
-Bertin GOUMBA ;
-Frederick LAHOUYA ;
-Gilbert TATY ;
-Louis Juvénal HOLLAT ;
-Faldy IBAKOU ;
-Augustin Jule Rameau BIKOUTA ;
-Berthony IBAKOU ;
-Guy Landry NGOUMBA ;
-Jean Rock NZINGA ;
-LOAMBA MOKE ;
-Patricia BALIMA née TENDELE ;
-Habib BOKAMBA YANGOUMA ;
-Dauphin NKOUKA ;
-Céphas Junior EWANGUI ;
-Gaston ILLESSA MOMO ;
-Philippe ELONGO ;
-Frégate SAYI-MPOU ;
-Tendresse NZILA ;
-HADJA DEKORAS Félicité BOPAKA ;
-Vulliomière NGOMA ;
-Martin OKANA ;
-Auguste MOUNIACA ;
-Gabriel MOUSSENGO ;
-Guy Noël MOUAYA ;
-Jean Marie KOUAKO ;
-Fulbert AKOUANGO ;
-Gildas INDZANGA OLLINGOU ;
-Jean Louis OKOTAKA EBALE ;
-Thérèse ONDZIEL ;
-Bernard MOUBIELO ;
-Georges ITOUA ;
-Joachim MPAMBI ;
-Jean François OBEMBO.

Article 2 : le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.-

Fait à Brazzaville, le 17 février 2016

2016-43
Fait à Brazzaville, le 17 février 2016
Par le Président de la République, Denis SASSOU-NGUESSO.-
Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin MBOULOU.-
Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public, Gilbert ONDONGO.-

EDUCATION

Lancement d'une session de formation à l'ESGAE

Une session de formation de trois jours du programme dénommé « Yello Digital Expériences », organisée au profit de la communauté enseignante et étudiante, a été lancée ce jeudi 18 février, à Brazzaville, sur le thème : « *Le numérique, outil de développement du système éducatif au Congo* ». La cérémonie a été coparrainée par Roger Armand Makany et Djibril Ouattara, respectivement directeurs généraux de l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises et de MTN-Congo. Les enjeux de cette session ont été présentés par le directeur de la Fondation MTN-Congo, Cyriaque Okoumou, à l'occasion du lancement de ce programme qui sera dispensé par Frédéric Ouamba, enseignant, pédagogue psychologue des sciences de l'éducation et chercheur. Le deuxième temps fort a été la signature d'un protocole d'accord entre la Fondation MTN-Congo et l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE). Cet accord de huit articles d'une durée de deux ans vise à renforcer le partenariat dans plusieurs domaines d'activités, à savoir : séminaires, ateliers, colloques, conférences, enquêtes qualitatives et quantitatives, études de marchés (...). Soulignons qu'une visite de la salle dédiée à la formation a sanctionné la rencontre entre les deux parties.

Guillaume Ondzé

SANTÉ PUBLIQUE

Alexis Elira Dokekias souligne la nécessité d'adapter les hôpitaux à l'évolution

Abordé en marge de la cérémonie de pose de la première pierre de construction de l'hôpital d'instruction des armées par le chef de l'Etat, le 15 février, le directeur général des hôpitaux et de l'organisation des soins, Alexis Elira Dokekias, a souligné l'obligation d'adapter les hôpitaux à l'évolution et d'offrir des soins de qualité aux patients

Le gouvernement congolais a lancé depuis quelques années un vaste programme consistant en la construction des hôpitaux généraux dans les chefs-lieux des départements. Outre l'hôpital général en construction à Nkombo, dans le 9e arrondissement Djiri, Brazzaville bénéficiera également d'un hôpital d'instruction des armées. Celui-ci supplantera l'actuel hôpital central des armées Pierre Mobengo, vieux de 74 ans. « *L'hôpital central des armées ne répond plus, donc il était tout à fait normal qu'un pas soit effectué dans le sens de sa modernisation. En ce qui concerne les capacités d'accueil, les ressources humaines et les équipements disponibles, cette structure ne répond plus aux critères d'un hôpital de niveau général* », a indiqué l'ancien directeur général de la santé.

Il a également salué la vision du président de la République consistant à construire cette structure sanitaire dont le plateau technique est très relevé, tel qu'en témoignent ses différents pôles. En effet, en matière d'imagerie, l'actuel hôpital central des armées dispose d'un scanner qui ne fonctionne malheureusement plus. « *Ici, en dehors du scanner, nous aurons l'IRM moderne, nous aurons la possibilité de faire des perfusions pour visualiser les vaisseaux sanguins, collatéraux et autres. Il y aura également la capacité de faire la dialyse, et sur-*



Le Pr. Alexis Elira Dokekias ; crédit photo Adiac

tout les centres opérationnels d'urgence parce que notre pays n'est pas à l'abri des catastrophes. Pour le moment, il n'y a aucune structure qui peut abriter un centre opérationnel d'urgence au Congo », a commenté Alexis Elira Dokekias.

Pour le directeur général des hôpitaux et de l'organisation des soins, les secteurs publics et privés doivent travailler en collaboration au moment où il y a une gamme d'hôpitaux généraux en construction dans le pays. Le but ultime

étant d'offrir des soins de qualité aux populations.

Redonner au Congo sa vocation de destination médicale

La dotation de l'ensemble du pays en infrastructures sanitaires ne vise pas seulement, a rappelé le professeur Alexis Elira Dokekias, à limiter les évacuations à l'étranger, mais également à résoudre le problème de l'offre de santé. Il a, par ailleurs, rappelé que le Congo disposait, il y a 25 ans, d'un centre de radiothérapie au niveau de l'hôpital général. Les patients provenaient, entre autres, de la République démocratique du Congo, de la Centrafrique, du Gabon et du Cameroun.

« *Nous étions donc une destination médicale, il faut restaurer cette position dans le contexte de la modernisation actuelle. Il faut surtout faire un effort pour offrir aux populations des soins de qualité. Nous ne sommes plus dans les années 60-70, les choses ont évolué, nous devons adapter nos hôpitaux à l'évolution, et faire que le patient qui a besoin des soins puisse les avoir de qualité* », a-t-il insisté.

Encourageant les efforts consentis et en cours, par les autorités dans les domaines de l'équipement, la construction et les ressources humaines disponibles, il a souligné la nécessité des soins de qualité devant s'arrimer avec la bonne gouvernance. Car, une fois des structures construites, il faudra qu'elles soient bien gérées, sinon cela altérera la qualité des soins.

Parfait Wilfried Douniama



Aéroports du Congo

AEROPORT INTERNATIONAL A.A. NETO DE POINTE NOIRE – PROJET DE NOUVELLE AEROGARE FRET AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dans le cadre de son développement, les Aéroports du Congo lancent un appel d'offres pour les travaux de construction de la nouvelle aérogare fret de l'aéroport international A.A. NETO de Pointe Noire.

Nom et adresse officiels du maître d'ouvrage :

AERCO Aéroport Maya-Maya - BP 1851 - Brazzaville - Congo
Principale(s) activité(s) du maître d'ouvrage : société congolaise de droit privé, concessionnaire des aéroports internationaux du Congo.

Caractéristiques principales : construction d'un bâtiment de 4500 m SHON dans la zone fret accueillant les entrepôts de fret sur le site de l'aéroport, et 4000 m de parc de stationnement côté ville et côté piste.

Prestations divisées en lots : non, il s'agit d'un marché unique.
Tranches : le marché comprend une tranche ferme et trois tranches conditionnelles.

Durée du marché ou délai d'exécution : 16 mois, y compris période de préparation à compter de la notification du marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : entreprise générale ou groupement conjoint d'entreprises, dont le mandataire sera solidaire de ses co-traitants.

Une entreprise pourra être membre de plusieurs groupements à condition qu'elle ne soit pas mandataire d'un autre groupement.

Langue devant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français
Unité monétaire utilisée : Franc CFA (FCFA)

Délai de validité des offres : 180 jours calendaires à compter de la date de remise de l'offre

Législation applicable au marché : le présent marché et ses actes subséquents sont soumis au droit de la République du Congo.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : garanties et capacités techniques et financières, chiffre d'affaires, références sur des prestations similaires.

Situation juridique : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies sont précisés dans le règlement de consultation contenu dans le dossier de consultation.

Capacité économique et financière : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies sont précisés dans le règlement de consultation contenu dans le dossier de consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : 6.000 millions de FCFA (HT) de chiffre d'affaires annuel pour le groupement.

Les capacités financières des groupements seront notamment appréciées au regard de la cohérence des chiffres d'affaires de chacun de leurs membres par rapport aux caractéristiques du projet.

Références professionnelles et capacité technique : les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences sont remplies sont précisés dans le règlement de

consultation contenu dans le dossier de consultation.

L'entreprise générale ou le groupement d'entreprises devra notamment disposer des compétences suivantes, identifiées et réparties entre les cotraitants et/ou sous-traitants : intervention en milieu aéroportuaire ou similaire, charpente métallique, VRD.

Type de procédure : Appel d'offres ouvert avec possibilité de négociation

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : 15 avril 2016 à 15h

Autres renseignements :

Le dossier de consultation sera remis en un exemplaire électronique à chaque candidat qui en fera la demande, contre paiement d'un montant de 2 000 000 FCFA hors taxes. Ce montant sera remboursé au candidat retenu lors du règlement du premier décompte.

La demande est à adresser par écrit à l'adresse électronique suivante : galia.matsouma@aerco-cg.com

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Les offres seront rédigées obligatoirement en français et devront être déposées à AERCO contre récépissé avant les dates et heures indiquées à :

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 février 2016

SANTÉ PUBLIQUE

Des malades mentaux de plus en plus agressifs à Brazzaville

Le nombre croissant des personnes présentant une psychose chronique dans les rues de Brazzaville devient un danger pour la population dont la quiétude est souvent perturbée par ces malades d'un autre genre qui déambulent dans des lieux publics.

Tous les jours, après avoir écumé les contrebas des ponts, ces débilés mentaux errent librement dans les rues comme des citoyens ordinaires. On les croise partout dans les abords des marchés, des hôpitaux, des ronds-points, des écoles, des lieux publics, ou à proximité des grands centres d'affaires parfois en tenue d'Adam et Eve.

Ils se nourrissent de ce qu'ils trouvent sur leur chemin. Certains sillonnent les mêmes quartiers depuis des années. D'autres, consommateurs de drogues sont venus grossir les rangs de ces laissés-pour-compte. Leur nombre a, semble-t-il, augmenté. Quant aux femmes, elles sont constamment exposées au viol par des hommes zélés, et peut-être aliénés. Ces actes aboutissent parfois à des grossesses.

« L'Etat doit trouver une solution pour cette catégorie d'individus dont le sort est très déplorable. Les familles incapables de contenir les violences et les comportements étranges de certains d'entre eux ont choisi de démissionner », s'est plaint Maurice Kangou, un habitant de Moungali. En effet, ces malades mentaux posent souvent des actes d'incivisme et d'agression envers la population. En témoigne le spectacle désolant que nous avons assisté devant le Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHU) où un

malade mental presque nu courait dans tous les sens en proférant des injures grossières aux passants.

Une autre scène se passe aux alentours du lycée Lumumba où une jeune lycéenne s'est vue brutalement asséner une gifle en plein midi par un malade mental alors qu'elle attendait son bus.

« Ce fou devient très dangereux. Lorsqu'on l'aperçoit, on change automatiquement de direction, car il traumatise tout le monde ici. Il s'en prend parfois aux passants en leur jetant des pierres ou tout autre objet à portée de main », nous a confié Claudia, une vendeuse de pain.

La prise en charge s'impose

Spécialisé pour soigner les malades mentaux, le service de psychiatrie du Centre hospitalier Universitaire de Brazzaville est largement insuffisant pour contenir un nombre important de malades, explique le docteur Alain Mouanga, neurologue-psychiatre, chef de service de psychiatrie. Appréciant les efforts fournis dans le cadre des soins et de l'encadrement des malades mentaux, il souhaite que la prise en charge des troubles mentaux dans les soins de santé de base soit intégrée.

« Un seul centre pour une ville d'au moins 1 million d'habitants, c'est largement insuffisant, car,



nous n'avons qu'une capacité de 40 lits d'hospitalisation pour le même bassin de population. Donc, il n'est pas pertinent de penser que le service de psychiatrie du CHU peut servir de support à la résolution des problèmes des malades mentaux errants », a indiqué le neuro-psychiatre. A noter que la durée moyenne du séjour dans ce centre est de 10 à 15 jours.

« Ailleurs, lorsqu'un patient est rejeté, c'est la solidarité nationale qui se substitue à la solidarité familiale. Malheureusement chez nous, au moment où la famille baisse les bras, il n'y a personne pour récupérer le malade, puisqu'il s'agit dans certains cas d'affection chronique. Dans le cadre de la maladie mentale, lorsqu'on ne guérit pas, la prise en charge doit être à vie », a insisté le docteur Mouanga.

Il pense qu'il faut construire des lieux de vie médicalisés comme c'est le cas chez les personnes âgées qui sont dans les auspices. « Cela coûte de l'argent, mais c'est une question de volonté ».

Combattre la stigmatisation et la discrimination...

Souvent, les malades mentaux sont communément appelés « fous », une désignation que le docteur Mouanga n'apprécie pas du tout. Parler de fous, c'est péjoratif, a-t-il dit, précisant qu'il s'agit plutôt des personnes qui présentent une psychose chronique. « Appeler les malades mentaux par fous, est une discrimination négative. Quand vous parlez de fous, vous chosifiez des personnes qui ont pourtant une histoire. En plus, vous jetez le discrédit sur beaucoup de gens. Dans notre pays, il y a de nombreuses personnes qui souffrent des troubles mentaux, surtout avec les conflits que nous avons connus », s'est indigné le psychiatre. Et d'ajouter, « le regard stigmatisant et discriminant de la société à l'égard des personnes présentant une psychose chronique réduit l'impact des efforts de soins, d'appui et de traitement ».

Le Dr Alain Mouanga a aussi souligné le cas des enfants qui, dès les premiers signes de troubles, sont assimilés à des sorciers et mis hors de la société.

En effet, certaines croyances font que la société regarde les malades mentaux avec mépris. D'autres par

contre les ignorent et leur jettent des pierres dès qu'ils deviennent agressifs. Régulièrement, on les retrouve enchaînés parce qu'on arrive plus à les maîtriser. « Beaucoup ne se rendent pas compte que personne n'est à l'abri de telles maladies et d'autant plus dans un pays qui a connu autant de violences. Ces troubles peuvent apparaître juste après les violences mais aussi bien plus tard. Pensez que la maladie mentale est différente des autres maladies, c'est faire de la discrimination », a insisté le médecin.

Le Dr Mouanga a expliqué que d'autres facteurs comme des antécédents familiaux de maladie mentale, une enfance marquée par des abus physiques, sexuels ou psychologiques, des épisodes antérieurs de maladie mentale, des traumatismes psychologiques ou une accumulation importante de stress peuvent également favoriser le développement de troubles mentaux. Aussi, les troubles anxieux, dépressifs, les troubles de sommeil, la peur, la frigidité, l'impuissance sexuelle les schizophrénies sont des maladies d'origine mentale. « Parler de fou n'a aucun sens ».

Le chef de service de psychiatrie au CHU a plaidé pour la mise en place d'une loi de santé mentale. Car, précise-t-il, depuis son indépendance le Congo n'a jamais voté une telle loi. Elle permettrait, selon lui, d'organiser la prise en charge des malades et le financement pour remédier aux troubles mentaux les plus importants.

Yvette Reine Nzaba



La Clinique Médicale Optique lance une campagne d'opération gratuite de la cataracte par PHACO-EMULSIFICATION

Dans l'œil, l'opacification du cristallin entraîne une cécité. C'est ce qu'on définit comme « la cataracte ». Cette maladie de l'œil est classée dans les cécités dites curable, car il suffit d'enlever au patient le cristallin endommagé et le remplacé par un implant et le capital fonctionnel de la vue est restauré.



La campagne lancée récemment par la Clinique Médicale Optique de Brazzaville que dirige Danièle Sassou N'Guesso consacre une série d'opérations gratuites de cette maladie et le procédé employé pour cette campagne, « la phaco-émulsification » est une première au

Congo. Cette technique est employée dans quelques pays de la sous-région, notamment au Gabon et dans une partie du Cameroun. Au Congo, la Clinique Médicale Optique est la seule structure qui dispose d'un plateau technique de pointe, permettant

de pratiquer ce type de chirurgie de l'œil. L'opération se fait en globe fermé, c'est-à-dire qu'on ne pratique plus d'incision autour du pourtour de l'œil comme auparavant (en procédé extra-capsulaire). Le cristallin est extrait grâce à un appareil, conséquence logique, les risques d'astigmatismes résiduels dû aux colmatassions d'incisions lors de l'ancien procédé, en «



phaco-émulsification » est de zéros, les suites opératoire du malade sont considérablement amoindries. Sur une incision de 3,2 millimètre précise Danièle Sassou N'Guesso, le nouvel implant est injecté, l'opération se déroule sans douleur et sans anesthésie, le malade est sur pied juste après la chirurgie et peut donc repartir chez lui et le lendemain le pansement est retiré.



C'est ce qu'a reconnu l'un des patients au sortir du bloc opératoire, visage souriant d'ailleurs. Cette campagne est pour la clinique médicale optique un moyen de vulgariser l'opération de la cataracte par « phaco-émulsification » au Congo. Elle se poursuivra dixit Danièle Sassou N'Guesso durant toute l'année 2016. Il sied de rappeler que les chirurgies de l'œil sont

parmi les soins principaux qui attirent les patients Congolais vers l'étranger. Disposant déjà d'une équipe médicale hautement qualifiée, avec la disponibilité de ce plateau technique permettant de pratiquer les plus belles chirurgies de l'œil, la Clinique Médicale Optique espère soulager tant soit peu les besoins des congolais en matière de santé de l'œil!

APPEL DU PRÉSIDENT DU MCDDI AUX MILITANTS ET SYMPATHISANTS

Le Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral (MCDDI) déclare que le moteur de l'histoire est dans le cœur de l'homme. Ce sont ses aspirations profondes, ses aspirations à la justice, à la liberté, à la vérité, à la paix, au respect et à la dignité de la personne humaine, à la vie, etc. qui engendrent et expliquent souvent les manifestations diverses de l'homme pour les satisfaire (Article 9, alinéa 2 des statuts du parti). i



Par développement intégral de l'homme, nous entendons le développement de toutes ses potentialités physiques, sociales, morales et spirituelles ; la réalisation optimale de toutes ses aptitudes, de toutes les forces positives qui sommeillent en lui, de toutes les valeurs humaines. C'est un idéal, et on n'atteint jamais tout à fait un idéal. Cependant s'en inspirer constamment, en faire une préoccupation de tout moment en s'efforçant de le traduire dans les actes, dans la trame de l'existence quotidienne, dans la pratique politique, dans la vie politique, c'est déjà le vivre. Les actes doivent refléter l'idéal qu'on poursuit (préambule, dernier alinéa des statuts).

Ces idéaux ont conduit le Président Bernard BAKANA KOLELAS et ses compagnons à fonder le M.C.D.I., notre Parti.

En acceptant la présidence de notre parti, je me suis engagé à renforcer cette ligne tracée par le Président Fondateur Bernard BAKANA KOLELAS, jamais et

jamais, je ne me détournerai de ces idéaux et des dernières volontés du patriarche, notamment la consolidation et le maintien de l'alliance MCDDI-PCT, socle de l'unité nationale.

Nos ancêtres, à travers les proverbes nous enseignent que « les lèvres du juste conduisent beaucoup d'hommes, mais les insensés meurent par manque de sens ».

Ceci dit, ce n'est pas par le mensonge, la haine, les injures, l'incitation à la violence, la destruction des biens et du tissu social que nous serons des hommes politiques dignes de diriger nos partis et de surcroît notre pays.

Je lance un vibrant appel aux militants et sympathisants du MCDDI de ne pas s'écarter de la ligne tracée par le Président Bernard BAKANA KOLELAS, de rester fidèles à notre parti dont j'ai la charge de diriger grâce à votre appui inconditionnel.

Je reste constant, sans détour, attaché à cette ligne et aux idéaux du Président Fondateur et je défendrai toujours corps et âme notre emblème le Soleil qui brille et nous éclaire chaque jour que Dieu fait.

Je veux concentrer tous mes efforts dans la pratique inconditionnelle des vertus de l'amour, de l'unité nationale, de la paix et de la concorde.

Toutefois, référons-nous constamment à l'hymne de notre parti qui nous inspire le droit chemin pour votre existence, notamment :

« L'unité nationale, l'amour du prochain
Seront les garde-fous à l'égoïsme.

Que l'Eternel nous aide, à mieux nous comprendre,
A transcender ce qui peut bien nous perdre,
Main dans la main, nous marcherons ».

Au moment où nous nous préparons à accompagner Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, notre candidat à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, nous devons à tout prix serrer nos rangs, nous mobiliser davantage, ne pas céder à la provocation, au dénigrement, au mensonge, à la division et aux autres antivaleurs.

Soyons tous unis derrière notre candidat pour la victoire, le 20 mars 2016.

Fait à Brazzaville, le

Euloge Landry KOLELAS

Président du MCDDI

DOMAINE PÉTROLIER

Le groupe Akelton intéressé par le pétrole de la République du Congo

Le groupe pétrolier Akelton a signé, le 17 février, avec le ministère des Hydrocarbures de la République du Congo et sa Société nationale des pétroles (SNPC), un contrat de partage de production du bloc de Sounda, à Pointe-Noire. L'accord est valable pour une durée de quinze ans, à compter de la date de la promulgation de la loi confirmant ledit contrat.

« Nous avons l'expertise pour pouvoir développer tout ce qui est dans le sous-sol et l'exploiter pour l'intérêt du pays et nos intérêts respectifs. Pour le moment nous sommes dans les études de faisabilité », a expliqué le directeur financier du groupe Akelton, Guillaume Mumba.

Rassurant sur l'entrée en production dans de bref délai, le Directeur Financier de la société a indiqué qu'il faut juste le temps pour les techniciens d'apprêter le matériel de travail. Prêt à se soumettre aux principes de l'accord, Akelton promet d'embaucher un grand nombre de congolais.

Ce groupe international en plein développement est basé à Hong-Kong. Par contre, la succursale chargée d'opérer au Congo est installée en République démocratique du Congo. Outre le domaine pétrolier, Akelton est aussi focalisée dans le développement des ressources naturelles en Afrique, exerçant des activités dans les secteurs des Mines de l'Energétique et de l'industrie.

Ayant pour objectifs de sélectionner, acquérir et gérer les investissements substantiels dans les projets et les compagnies à fort potentiel, Akelton apporte des valeurs ajoutées telles : Création d'emplois, renforcement de l'entrepreneuriat local au plan social ; au plan économique, elle contribue à l'augmentation de la richesse nationale. Au niveau local cependant, Akelton transfère de compétences et de technologies, améliore les services de santé, facilite l'accès à l'eau potable, à l'éducation, à l'autosuffisance alimentaire etc. « La philosophie de l'entreprise est de participer au développement socio-économique du pays et diverses autres activités connexes pour soutenir les efforts du Gouvernement Congolais », indique un document parlant de l'entreprise. Ce support souligne qu'au plan environnemental, la société mène des activités relatives à la lutte contre la déforestation.



DIPLOMATIE

François Hollande et Mohammed VI se félicitent de la qualité des relations entre leurs deux pays

Les deux chefs d'État ont abordé des questions relatives à l'environnement, à la situation en Libye et la lutte contre le terrorisme lors de leur entretien.

Le président français, François Hollande, s'est entretenu le 17 février au Palais de l'Élysée avec le roi Mohammed VI. Les deux chefs d'État « se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales et de la densité du partenariat entre [les] deux pays, dans tous les domaines », selon un communiqué de la présidence française.

Cette rencontre a été également l'occasion pour François Hollande de remercier le roi Mohammed VI pour son engagement personnel dans la réussite de la COP21. Les deux chefs d'État ont convenu « de renforcer la coordination en vue de la ratification, par tous les États membres, de l'accord de Paris » en vue de la prochaine Édition de la COP qui se tiendra à Marrakech du 7 au 18 novembre. Participaient également à l'entretien, les ministres français des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, et marocain, Salaheddine Mezouar, avec lesquels ont été abordées « les questions régionales, en particulier le dossier libyen, qui pose des défis pour la sécurité au Maghreb et en Méditerranée occidentale ». François Hollande a salué « le rôle essentiel du Maroc, un soutien au processus engagé sous l'égide des Nations Unies ayant abouti à l'accord de Skhirat pour la formation d'un gouvernement (libyen, ndlr) d'union nationale ».

Mohammed VI et François Hollande ont aussi abordé la coopération entre les deux pays dans le domaine de la lutte antiterroriste. Ils se sont félicités de cette coopération et ont « examiné de nouvelles pistes de coopération renforcées dans ce domaine », sans préciser lesquelles. Le Bureau central d'investigation judiciaire avait permis de localiser Abdelhamid Abaaoud, le coordinateur des attentats du 13 novembre à Paris.

À l'issue des discussions, les deux chefs d'État se sont rendus à l'Institut du Monde arabe où a été présenté le projet du futur centre culturel marocain à Paris.

Noël Ndong

SAINT-VALENTIN

Un concert inédit de Roga-Roga et Extra musica à Pointe-Noire

Le concert qu'a offert Roga-Roga et son Extra musica au Mess des officiers de la ville océane lors de la soirée de la fête des amoureux est considéré par les mélomanes comme l'un des concerts jamais donné par l'artiste tant en beauté qu'en durée. Il a eu le temps d'interpréter la quasi-totalité de son répertoire.

Les artistes du groupe Extra musica ont ouvert le bal avec trois chansons : Villégiature, Mougomboro et Problème sur problème. C'est précisément à 22h30 que le patron du groupe Extra musica est monté sur scène tout en se présentant artistiquement aux mélomanes comme il sait le faire : « Je suis Roga-Roga Missile, Zébira Zatatatou ». Aussitôt après cette brève présentation artistique, Roga-Roga a entamé la chanson Gaétan Nkodia, Jules Massoua. Puis il est revenu sur Les goûts et les couleurs ; Steph Loemba (l'une des meilleures chansons rumbas de son nouvel album Oyo ekoya eya).

L'un des moments forts de ce concert a été le duo Roga-Roga / Génie Chairman Jacques Koyo. Très applaudi par le public à sa montée sur le podium, le génie Chairman Jacques Koyo a ébloui le public ponténégrin lorsqu'il a entamé avec Roga-Roga la chanson Congolais tika. Cette chanson disponible sur le marché de disque depuis plus d'une année était plus qu'attendu par les mélomanes ponténégrins. Il en est de même pour la chanson Lettre au président. C'est sous un tonnerre d'applaudissements que l'invité de Roga-Roga a quitté la scène après avoir accompli loyalement sa mission.

À la sortie, le public toujours plus exigeant a demandé à Roga-Roga de chanter la chanson Oyo ekoya eya (une chanson qui fait un remue-ménage sur les réseaux sociaux). L'artiste a fait la volonté du public tout en



informant le public que cette chanson lui a causé beaucoup d'ennuis auprès de certains mélomanes de l'Hexagone qui n'ont pas apprécié des conseils qu'il leur a prodigués. « Mon travail est celui d'édifier, de conseiller et je ne courberai pas l'échine. Je continuerai à le faire sans peur aucune. Tant pis s'ils trouvent que ce n'est pas cela. Mais je ne me reproche de rien puisque, je n'ai parlé à personne sinon que donné des conseils à mes compatriotes », a-t-il dit.

S'en est suivie la chanson Rock Éloi.

C'est à travers cette chanson que Roga-Roga Missile a présenté son artiste musicien Juventus de Turin, originaire de Pointe-Noire, au public. Ce dernier a demandé à ses parents de Mâ Loango de le soutenir ainsi que

Zaparo de guerre et « Solokoto dindondi » de l'animateur Haoussa Charabia États-Unis d'Amérique, bien mises en scène par les danseuses Sheila et Olmiche ainsi que le public qui avait envahi le bas du podium.

son patron qui est en train de beaucoup contribuer à sa carrière musicale. Il a été applaudi vivement par les siens.

Le président de la Fondation Jules-Massoua, M. Jules Massoua, a aussi accompagné l'artiste Roga-Roga à ce concert amoureux. Il a été présenté au public à travers la chanson qui porte son nom. Après s'en est suivie une animation tous azimuts des différents shows de ce groupe, parmi tant d'autres : Sorcellerie kindoki, Contentieux, Oyo ekoya eya... avec les danses « Koko » de Nzinga Kuvu

Le show de Roga-Roga, pouvaient dire certains mélomanes à l'issue de ce concert, a été à la hauteur de l'événement. Pour preuve, en dépit de la pluie qui a failli gâcher la fête, personne ne s'est déplacé d'un seul iota. Tous les mélomanes sont restés jusqu'à la fin du spectacle à 2h30. Notons que ce concert a été entrecoupé par la Tombola organisée par la société de télécommunication Azur dont le prix le plus élevé a été le billet d'avion Pointe-Noire- Johannesburg-Pointe-Noire.

Bruno Okokana

PRÉSIDENTIELLE EN RCA

L'UA appelle les finalistes du second tour à respecter le verdict des urnes

Le second tour de la présidentielle s'est déroulé dans le calme, sans incident majeur, a admis la mission d'observation électorale de l'Union africaine (UA), invitant « les partis politiques et les candidats à respecter le verdict des urnes et à sauvegarder le climat de paix qui a prévalu tout au long du processus électoral ».

Dans une déclaration publiée deux jours après le scrutin couplé du 14 février dernier, la mission d'observation électorale de l'UA, conduite par l'ex-Premier ministre sénégalais, Souleymane Ndéné Ndiaye, s'est réjoui du fait que « la présidentielle et les législatives se sont déroulées dans le calme, la sérénité et la transparence » exhortant les différentes parties impliquées au processus « à respecter le verdict des urnes ». Pour l'organisation panafricaine, les acteurs politiques centrafricains doivent tout mettre en œuvre pour garantir le calme et la sérénité dans le pays. Dans le souci de rattraper les insuffisances constatées au premier tour de la présidentielle (le premier tour des législatives ayant été invalidées par la Cour Constitutionnelle de Transition), la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini Zuma, a dépêché de nouveau des observateurs « en vue d'observer le second tour de l'élection présidentielle couplée avec le premier tour des élections législatives du 14 février 2016 », a rappelé le chef de mission des observateurs africains. La mission d'observation est composée d'ambassadeurs accrédités auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, de responsables d'organes de gestion des élections et de membres d'organisations de la société civile, venus de 19 pays africains. L'Autorité nationale des élections (ANE) en charge du scrutin, continue de publier les résultats provisoires par bureau de vote. Ces résultats concernent des bureaux de vote de Bangui et des préfectures de l'Ombella-M'Poko, de la Lobaye et de la Nana-Gribizi, a expliqué la commission électorale. Selon ces premiers chiffres, le candidat indépendant, Faustin Archange Touadera, devance largement son rival Anicet Georges Dologuelé. Les deux camps continuent de s'accuser mutuellement.

Fiacre Kombo

CUBA/USA

Le président Barack Obama attendu à La Havane les 21 et 22 mars

C'est la première visite d'un président américain en exercice depuis la révolution cubaine de 1959, la toute dernière visite remonte à 1928. Le président Barack Obama sera à Cuba les 21 et 22 mars prochains, en compagnie de son épouse, a annoncé jeudi la Maison Blanche.

Après l'annonce, en décembre 2014, du rapprochement entre Washington et La Havane, le président Obama n'a pu cacher son intention de tourner la page de la guerre froide, en décidant de se rendre à La Havane. « Ce que j'ai dit au gouvernement cubain est : si nous voyons clairement des progrès sur les libertés des Cubains ordinaires, je serais ravi de me rendre sur place pour mettre ces progrès en lumière », avait-il déclaré en décembre, expliquant que s'il a décidé de se rendre à La Havane « il est clair que je dois être en mesure de parler à tout le monde ». Le pouvoir cubain a entrepris d'importantes réformes politique et économique facilitant l'ouverture du pays.

Plus rien semble arrêter le processus de rapprochement

entre Cubains et Américains. En août 2015, le ministre américain des Affaires étrangères, John Kerry, s'est rendu dans la capitale cubaine en vue de la réouverture de l'ambassade américaine. Interrompues depuis plus de 50 ans, les liaisons aériennes commerciales entre les États-Unis et Cuba, vont reprendre prochainement. Les deux parties ont signé mardi un accord bilatéral autorisant jusqu'à 110 vols réguliers quotidiens entre les deux pays. En effet, la reprise de ces vols commerciaux qui faciliteront les déplacements des voyageurs autorisés - familles de ressortissants cubains, de journalistes, de chercheurs, de professionnels de l'éducation, de sportifs américains ou encore médecins-, pour des raisons commerciales, humanitaires ou culturelles.

Le camp républicain s'oppose

Dans une résolution adoptée à la quasi-unanimité, le 27 octobre 2015, l'assemblée générale de l'ONU a appelé Washington à poursuivre la voie du rétablissement des relations diplomatiques avec son voisin cubain. Les 193 délégués des États présents à New York ont salué la volonté affichée du numéro un américain de normali-

ser les relations entre les deux pays notamment en levant le blocus économique, financier, et commercial contre La Havane. Avec 191 voix pour et deux voix contre (États-Unis et Israël), le monde entier a donné sa voix en faveur d'un règlement pacifique du conflit. Le président Obama n'a pas la main libre. L'annonce de la visite historique du Démocrate à Cuba suscite de vives réactions dans le camp de l'opposition républicaine. Les candidats en lice pour la primaire républicaine en campagne, sont les premiers à réagir : le candidat Marco Rubio d'origine cubaine a souligné qu'il ne se rendrait sur place que si l'île était « libre ». « Il n'y a pas d'élections à Cuba. Il n'y a pas de choix à Cuba. (...) Aujourd'hui, un an et deux mois après l'ouverture, le gouvernement cubain reste aussi oppressif que jamais », a-t-il déclaré sur la chaîne d'information CNN. Pour le sénateur du Texas, Ted Cruz, lui aussi candidat dans la primaire républicaine, le rétablissement des liens entre les deux pays « permet que des milliards de dollars aillent à des tyrans qui détestent l'Amérique ».

F.K.

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET
N° 01/MEFDD/CAB-PREDD/2016**

« Recrutement du Chef de la Cellule MNV du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation Forestière (PREDD) »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don additionnel (TFOA 1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement du Chef de la Cellule MNV de la Coordination Nationale REDD.

2. L'objectif de la mission du Chef de la Cellule MNV est de conduire les travaux spécifiques visant au développement et à la mise en œuvre du Système National MNV de la REDD+ en République du Congo. La durée de la mission est de douze (12) mois.

3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience professionnelle dans le domaine, missions similaires exécutées etc.).

4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat, copies des diplômes et certificats obtenus.

5. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par

les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

6. Le profil souhaité des candidats est le suivant : Niveau (BAC + 4 au moins) dans les domaines de la foresterie, des sciences géographiques ou économiques et autres domaines similaires; expérience d'au moins trois (03) années dans le domaine du SIG et de la Télédétection; bonne connaissance des outils informatiques notamment les logiciels SIG et de télédétection; maîtrise Word, Excel, Powerpoint et Internet; maîtrise des logiciels de statistique et autres permettant la modélisation (R, STATA, EVIEWS, GAMS etc.); parfaite maîtrise du français, l'anglais serait un atout.

7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 09 mars 2016:

Coordination Nationale REDD
Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-

Brazzaville, République du Congo
Courriel : predd.cg@hotmail.com, copie à pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 18 Février 2016
Le Coordonnateur du PFDE

Joachim KONDI

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET
N° 02/MEFDD/CAB-PREDD/2016**

« Recrutement de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation Forestière (PREDD) »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don additionnel (TFOA 1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV de la Coordination Nationale REDD.

2. L'objectif de la mission de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV est d'assister la conduite des travaux spécifiques visant au développement et à la mise en œuvre du Système National MNV de la REDD+ en République du Congo. La durée de la mission est de douze (12) mois.

3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience professionnelle dans le domaine, missions similaires exécutées etc.).

4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat, copies des diplômes et certificats obtenus.

5. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

6. Le profil souhaité des candidats est le suivant : Niveau (BAC + 3 au moins) dans les domaines de la foresterie, des sciences géographiques ou économiques et autres domaines similaires; expérience d'au moins deux (02) années dans le domaine du SIG et de la Télédétection; bonne connaissance des outils informatiques notamment les logiciels SIG et de télédétection; maîtrise Word, Excel, Powerpoint et Interne.

7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 09 mars 2016: Coordination Nationale REDD Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-

Brazzaville, République du Congo
Courriel : predd.cg@hotmail.com, copie à pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 18 Février 2016
Le Coordonnateur du PFDE
Joachim KONDI

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET
N° 03/MEFDD/CAB-PREDD/2016**

« Recrutement de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV chargé de la Modélisation du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation Forestière (PREDD) »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don additionnel (TFOA 1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV chargé de la Modélisation du PREDD.

2. L'objectif de la mission de l'Assistant du Chef de la Cellule MNV chargé de la modélisation est d'assister le Chef de la Cellule dans la conduite des travaux spécifiques visant au développement et à la mise en œuvre des scénarii et niveaux de références de la REDD+ en République du Congo. La durée de la mission est de douze (12) mois.

3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience professionnelle dans le domaine, missions similaires exécutées etc.).

4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat, copies des diplômes et certificats obtenus.

5. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la

Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

6. Le profil souhaité des candidats est le suivant : Niveau (BAC + 3 au moins) dans les domaines de l'économie, des mathématiques, du développement, de l'agronomie, de la foresterie, ou autres domaines similaires; expérience d'au moins deux (02) ans dans les domaines liés à la modélisation et/ou à la statistique appliquée; parfaite connaissance du processus d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et du Niveau de Référence de la REDD+ en République du Congo serait un atout; bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et Internet; parfaite maîtrise du français.

7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 09 mars 2016:

Coordination Nationale REDD Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-

Brazzaville, République du Congo
Courriel : predd.cg@hotmail.com, copie à pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 18 Février 2016
Le Coordonnateur du PFDE
Joachim KONDI

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET
N° 04/MEFDD/CAB-PREDD/2016**

« Recrutement d'une Secrétaire Bilingue du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation Forestière (PREDD) »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don additionnel (TFOA 1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après : Recrutement d'une Secrétaire Bilingue du PREDD.

2. L'objectif de la mission de la Secrétaire bilingue est d'assister la Coordination Nationale REDD dans les tâches de secrétariat et de traduction du français en anglais et de l'anglais en français. La durée de la mission est de douze (12) mois.

3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience professionnelle dans le domaine, missions similaires exécutées etc.).

4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat, copies des diplômes et certificats obtenus.

5. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux

Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

6. Le profil souhaité des candidats est le suivant : Niveau (Bac + 2) au moins dans les domaines de Secrétariat, de gestion administrative, interprétariat ou tout autre diplôme équivalent; expérience d'au moins deux (02) années dans la fonction de secrétaire bilingue dans une administration, une entreprise, un projet ou programme; bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et Internet; parfaite maîtrise du français; parfaite maîtrise de l'anglais.

7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 09 mars 2016: Coordination Nationale REDD Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-

Brazzaville, République du Congo
Courriel : predd.cg@hotmail.com, copie à pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 18 Février 2016
Le Coordonnateur du PFDE
Joachim KONDI

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET N° 05 /MEFDD/CAB-PREDD/2016
« Recrutement de six (06) Chefs des Cellules Décentralisées de la Coordination Nationale REDD des Départements :
de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette, du Kouilou et Pointe-Noire, du Niari et de la Bouenza »**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don additionnel (TFOA 1223), pour le financement des activités du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit Don pour financer les services de consultants ci-après :
Recrutement de six (06) Chefs des Cellules Décentralisées de la Coordination Nationale REDD des Départements : de la Likouala, de la Sangha, de la Cuvette, du Kouilou et Pointe-Noire, du Niari et de la Bouenza.

2. L'objectif de la mission du Chef de la Cellule Décentralisée de la Coordination Nationale REDD, est de coordonner les activités du processus REDD+ au niveau départemental. La durée de la mission est de douze (12) mois.

3. L'Unité de coordination du Projet Forêt et Diversification Economique PFDE, en sa qualité d'agent fiduciaire actuel du PREDD, invite les candidats individuels admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (qualifications, expérience

professionnelle dans le domaine, missions similaires exécutées etc.).

4. Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants : Curriculum-vitae actualisé indiquant notamment l'expérience professionnelle antérieure du consultant dans le domaine de la mission ainsi que l'adresse complète du candidat, copies des diplômes et certificats obtenus.

5. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011 ». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

6. Le profil souhaité des candidats est le suivant: Niveau (BAC + 3 au moins) dans les domaines des forêts ou autres domaines ayant un lien avec la REDD+ (agriculture, environnement, économie, communication etc) ; expérience d'au moins deux (02) dans les domaines suscités; parfaite connaissance de l'ensemble des outils stratégiques et techniques du processus REDD+ en République du Congo ; bonne connaissance des outils informatiques, notamment Word, Excel, Powerpoint et Internet ; parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationales du pays (lingala en particulier pour

les postes d'Impfondo, Ouessou et Owando) ; Parfaite maîtrise du français et d'une des deux langues nationales du pays (kituba en particulier pour les postes de Pointe-Noire, Dolisie et Madingou).

NB : Les candidats devront indiquer le Département où ils souhaitent exercer leurs futures fonctions de Chef de la Cellule Décentralisée.

7. Les candidats intéressés peuvent s'adresser à l'Unité de Coordination du Projet Forêt et Diversification Economique à l'adresse électronique pfdecongo2011@yahoo.com, copie à predd.cg@hotmail.com pour obtenir des informations supplémentaires éventuelles.

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt doivent être déposés sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard, le mercredi 09 mars 2016:

Coordination Nationale REDD
Immeuble J-370/V, Quartier OCH, Arr.3-Moungali-Brazzaville, République du Congo
Courriel : predd.cg@hotmail.com,
copie à pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le 18 Février 2016
Le Coordonnateur du PFDE
Joachim KONDI

**Vous venez de perdre un être cher
et vous souhaitez utiliser notre quotidien
pour le faire savoir à vos proches**



Une équipe de professionnels est à votre disposition

Tél: +242 05 532 0109
E-mail: regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr
84, bd Denis Sassou N'Guesso Immeuble
les Manguiers (Mpila), Brazzaville



NÉCROLOGIE

Le Seigneur a rappelé auprès de lui sa fille et servante Ramatoulaye Sylla « Rama », dans la nuit du 10 au 11 février 2016.

Elle a été inhumée à Dakar le 14 février courant. Puissent toutes celles et tous ceux qui ont eu le bonheur de la connaître prier le Très-Haut pour que son âme repose en paix qu'elle soit élevée à la félicité et à la gloire célestes.

Colonel Rémy
Ayayos-Ikounga



CARNET DU JOUR



Les enfants Ossangatsama (Anasthasie, Rosine, Simplicité) et l'honorable Faustin Eloga ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur père, beau-père, Ossangatsama André, survenu le 17 février à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°2 de la rue Oyonfoula derrière CIESPAC à Mikalou 2. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

IN MEMORIAM

19 février 2006 – 19 février 2016
Voici 10 ans, jour pour jour que Monsieur ILOKI Anatole « Maître Fazo ancien entraîneur national de Karaté » nous a quitté, la veuve ILOKI née APENDI Elissa et enfants ILOKI prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.
Que son âme repose en paix.



SEPEYNITH-KOMBE Ray-Oscar

16 février 1976 – 16 février 2016

40 ans déjà

Que son âme repose en paix.

Tes enfants Yvette, Charles, Serge,
Sylviane, Thierry, Carole, Fabrice,
Sandrine, Edith pensent toujours à toi.



REMERCIEMENTS

Le 19 janvier 2016-19 février 2016
Voici un mois jour pour jour, que notre très chère mère, maman, tante et grand Mboulé Ikaya Henriette qui la terre des hommes. Rock Ngassakys, Sorel Gildas Ngassai et les familles Eloga Ndinga, Ibara Leckassy, Ondzé Nazho, Okoko Novue, enfants, petits fils et filles remercient les parents, amis et connaissances qui les ont assistés lors du décès leur mère et grand-mère. Ils expriment leur profonde et sincère gratitude pour le soutien multiforme et toute marque d'affection avant, pendant et après les obsèques.
A tout ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui, en ce jour mémorable.



PROGRAMME DES OBSÈQUES DE Koutoupo B. Noël

Vendredi 19 février 2016 :
Arrivée de la dépouille en provenance de Dolisie et dépôt à la morgue municipale de Brazzaville.
Samedi 20 février 2016 :
9h00 : levée du corps à la morgue du CHUB ;
10h30 : recueillement au domicile familiale ;
11h30 : départ pour le cimetière Bouka ;
16h00 : fin de la cérémonie.



Mme Louvézo née Ndzikabaka Jacqueline, la famille Djambou, les enfants Louvézo Gyslain, Edwige, Aymar et Sylja, ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur époux et père, Sylvestre Louvézo, agent retraité d'Agip Recherches (ENI-Congo), survenu à Pointe-Noire, le vendredi 12 février 2016 à la suite d'une longue et pénible maladie. La veillée mortuaire se tient au Fond Tié-Tié, derrière l'école Ndaka-Susu. L'inhumation aura lieu le vendredi 19 février à 14h au cimetière de Vindoulou.

CRISE POLITIQUE AU BURUNDI

Kinshasa et Bujumbura font cause commune

La RDC et le Burundi demandent au Conseil de sécurité de rappeler à l'ordre le Rwanda, qui est accusé de recruter des réfugiés burundais pour déstabiliser le pays de Pierre Nkurunziza.

Depuis la réélection en juillet dernier du président Nkurunziza pour un troisième mandat, le Burundi vit une situation politique très tendue sur fond de violences récurrentes. L'opposition, la société civile et une partie du camp présidentiel jugent ce plébiscite contraire à la Constitution et à l'Accord d'Arusha, qui avait mis

fin à la guerre civile (1993-2006). C'est dans le but de pousser Bujumbura à dialoguer avec l'opposition et à accepter une présence internationale accrue dans le pays afin d'apaiser les violences que le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon est en passe de se rendre incessamment dans la capitale burundaise.

Cette crise burundaise, à en croire un récent rapport des experts de l'ONU, aurait des ramifications au Rwanda qui recruterait des réfugiés burundais aux fins de déstabilisation du régime de Pierre Nkurunziza. Au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU, cette ques-

tion est un centre des préoccupations. L'ambassadeur burundais, Albert Shingiro, est allé jusqu'à réclamer une réunion d'urgence du Conseil afin de « prendre des mesures appropriées pour s'assurer que Kigali ne cherche pas à déstabiliser le Burundi ».

Cette situation au Burundi intéresse au plus haut la RDC qui, dans le cadre de la Communauté des pays des Grands lacs, tient au rétablissement de la paix à Bujumbura. En synergie avec le Burundi, la RDC s'attelle à faire pression sur le Conseil de sécurité afin que des sanctions soient prises à l'endroit du Rwanda dont

les velléités d'attaques sur Bujumbura sont répréhensibles.

Les deux pays via leurs représentants aux Nations unies ont adressé des lettres rendues publiques, le 17 février, dans lesquelles ils ont demandé au Conseil de sécurité de rappeler Kigali à l'ordre. L'ambassadeur de la RDC près de l'ONU, Ignace Gata Mavita, exhorte dans sa lettre le Conseil de sécurité à inviter le Rwanda à respecter ses engagements internationaux et à arrêter sans délai les recrutements qu'opère Kigali et toutes les opérations qui s'en suivent.

Sans ambages, le Burundi et

la RDC exigent au Conseil de condamner sans atermoiements le comportement de Kigali. Alors que le régime de Paul Kagame a toujours nié ces accusations, la RDC autant que le Burundi restent convaincus du caractère authentique de ces allégations. Une fois entraînés au Rwanda, affirmant des sources, ces réfugiés burundais mués en rebelles seraient infiltrés en RDC avec des fausses cartes d'électeurs « pour les faire passer comme des habitants de ce pays », puis introduits au Burundi.

Alain Diasso

PEINE DE MORT

L'Asadho introduit une requête en inconstitutionnalité à la Cour constitutionnelle

La démarche judiciaire est l'une des deux voies arrêtées par cette ONG, avec la voie parlementaire, dans le cadre de la nouvelle campagne initiée en vue d'obtenir l'abolition de la peine capitale en RDC.

Une délégation de l'Association africaine des droits de l'homme (Asadho) composée de son président, Me Jean-Claude Katende, et de son chargé de protection judiciaire, Me Jean Keba, a introduit, le 18 février, une requête en inconstitutionnalité à la Cour constitutionnelle pour obtenir l'abolition de la peine de mort en RDC. Après cette démarche, le président de cette ONG, Me Jean-Claude Katende, a tenu une conférence de presse en vue d'expliquer la quintessence de cette action menée par son ONG.

À en croire ce juriste, cette action de l'Asadho rentre dans le cadre de la nouvelle campagne initiée depuis septembre 2015, visant l'abolition de la peine de mort en RDC. Cette campagne, a-t-il souligné, vise que la peine de mort soit inscrite dans les agendas publics et privés de telle sorte que l'on en parle à la maison, au sein du gouvernement, du Parlement et des autres institutions. « Au dépôt de la requête de l'Asadho, nous avions estimé qu'il était important de recourir à la voie judiciaire pour obtenir un arrêt déclarant la peine de mort inconstitutionnelle en RDC. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui et nous avons le droit de nous en féliciter parce que par cet acte, la campagne pour l'abolition de la peine de mort a pris une autre tournure. Nous allons poursuivre nos efforts dans les jours qui viennent pour, par les sénateurs qui se sont engagés à pouvoir endosser notre proposition de loi abolissant la peine de mort, procéder aussi à déposer notre proposition devant le Sénat, pour obtenir, par la voie parlementaire, l'abolition de la peine de mort. Comme vous le savez, quels que soient les ef-

forts que la RDC a déjà faits, la question de la peine de mort est une question qui menace directement le droit le plus important, c'est le droit à la vie parce que, sans le droit à la vie, les autres droits ne peuvent pas avoir leur pertinence », a expliqué Me Jean-Claude Katende.

Un arrêt ou une loi abolissant la peine de mort. L'Asadho espère que par ses actions, la RDC peut obtenir, au

Claude Katende. Ainsi, le dépôt de cette requête auprès de la Cour constitutionnelle constitue-t-il une des deux voies (judiciaire et parlementaire) auxquelles cette ONG a décidé de recourir en vue d'arriver à l'objectif visé. Par cette démarche, l'ONG attend de la Cour constitutionnelle de la RDC un arrêt déclarant inconstitutionnelle, la peine capitale. Cette décision de recourir aux

secteurs de la vie nationale. Parmi les stratégies arrêtées pour arriver à l'abolition de la peine de mort, il fallait prendre la voie judiciaire et parlementaire.

Mais, avant cette activité, un autre atelier avait été organisé par l'Asadho qui a permis d'examiner le rapport d'une enquête réalisée auprès de la population de Kinshasa dont les résultats ont établi que 51 % de la population

férentes parties prenantes, ont également abouti à la mise en place d'un groupe de travail qui n'a jamais existé sur la question de l'abolition de la peine de mort et qui aura comme objectif de suivre la mise en oeuvre de tous les engagements nationaux et internationaux pris par la RDC.

Me Jean-Claude Katende a également souligné les efforts fournis par d'autres ONG et des parte-



Me Jean Keba et Jean-Claude Katende, lors de la conférence de presse. Photo Adiac

courant de l'année 2016, soit un arrêt, soit une loi abolissant la peine de mort. « Pour l'Asadho, nous pensons qu'au courant de cette année, il nous sera possible d'obtenir, soit un arrêt déclarant la peine de mort inconstitutionnelle, soit d'obtenir, par la voie parlementaire, une loi abolissant la peine de mort », a soutenue Me Jean-

voies judiciaire et parlementaire a découlé de l'atelier pour l'appropriation de la nouvelle campagne contre la peine de mort par les parlementaires congolais, qui a notamment tranché sur le recours aux voies judiciaire et parlementaire, pour arriver à cette fin. Ici, les participants ont été les députés, les sénateurs ainsi que les experts venus de plusieurs

ont été pour l'abolition de la peine de mort, contre 49 %, qui ont souhaité son maintien. Parmi les participants à cet atelier, il y a eu également les experts de plusieurs secteurs dont la police et l'armée, le Parlement, la société civile, les professeurs d'universités. Ces travaux, qui ont également permis de se fixer sur des recommandations à faire aux dif-

naires pour obtenir l'abolition de cette punition dont l'Asadho propose la prison à perpétuité comme peine de substitution. Le dépôt à l'Assemblée nationale en 2010, par le Pr Mbata, alors député national, de sa proposition de loi est parmi les efforts loués par le président de l'Asadho.

Lucien Dianzenza

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Des conférenciers de 80 pays à Lima pour parler de la crise

Au moins 1400 personnes participeront à la Conférence mondiale de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (Itie) du 24 au 25 février dans la capitale péruvienne. Intitulée « Des rapports aux résultats », cette conférence arrive à un moment difficile pour les pays exportateurs dont la plupart d'entre eux ont revu à la baisse leurs budgets nationaux. La chute des prix des produits de base est aussi responsable du report et même de l'annulation de plusieurs projets miniers.

Les travaux se tiennent dans un contexte incertain pour les matières premières. Toutefois, même instable, ce secteur a connu le renforcement de la confiance ces dernières années. La conférence de l'Itie 2016 sera un cadre propice pour s'étendre sur les acquis du processus de transparence qui compte aujourd'hui quarante-neuf pays.

Les conférenciers évalueront ainsi la part de l'Itie dans plusieurs domaines dont le renforcement de la confiance, l'éclairage du débat public et l'instauration des systèmes et politiques plus performants.

Les organisateurs comptent ainsi sur la qualité des interventions. L'on cite la présence des représentants

des gouvernements, des industries extractives, des investisseurs, de la société civile et des organisations internationales. Par ailleurs, l'exposition nationale permettra aux quarante-neuf pays de présenter les progrès. Lors de cette exposition, les principaux partenaires de l'Itie auront l'occasion de faire un état des lieux de leurs activités.

Il est prévu également le lancement d'une version révisée de la norme Itie. L'on compte également remettre aux participants toute la documentation sur les recommandations des rapports Itie qui ont permis de mettre en oeuvre les réformes.

L'autre évènement est l'élection du nouveau conseil d'administration

à Lima, la capitale du Pérou. Sur le plan du bilan, il faut savoir que les quarante-neuf pays dont la RDC publie aujourd'hui un plus grand nombre de rapports sur leurs industries extractives respectives. Ils l'ont fait déjà l'année dernière.

L'on estime le nombre à plus de vingt-cinq rapports au cours des deux derniers mois. Désormais, la quasi-totalité des pays adhérents publient les informations exhaustives à propos des événements classés par entreprises et flux de revenus. En effet, ces pays ont amélioré la communication sur leurs productions et leurs licences. Ces avancées ont permis de renforcer la transparence et même d'élargir le public qui peut avoir accès à ces données détaillées. Comme l'explique l'Itie, les rapports d'aujourd'hui contiennent plus d'informations et même des recommandations pour mieux éclairer les débats nationaux sur l'amélioration de la gestion du secteur extractif.

Laurent Essolomwa

INTERVIEW. MICHELLE MUPIKA

« Nous devons avoir nos propres initiatives pour mettre en exergue la femme africaine »

Michelle Mupika a reçu, le 30 janvier dernier, le prix de l'action féminine pour la promotion de la culture culinaire africaine et de l'engagement social. Originaire de la RDC, Elle évolue dans le domaine de la restauration et organise des événements. Michelle Mupika est également marraine et ambassadrice de l'ASBL Change Belgium.

Les Dépêches de Brazzaville : Quel est votre parcours académique et professionnel ?

Michèle Mupika : Je suis arrivée en Belgique à l'âge de 2 ans. Ma mère était institutrice et mon père était un homme d'affaires. Il avait neuf écoles dans différentes communes de Kinshasa. Trois de ces écoles sont encore opérationnelles actuellement. J'ai commencé par faire des études d'économie. Ensuite, je me suis découverte une fibre artistique. Je me suis donc lancée dans des études d'étalagiste et d'architecture à l'Athénée royale de Molenbeek où j'ai fini tout mon cycle. J'ai commencé à travailler dès l'âge de 15 ans en tant que monitrice des plaines de jeux. En outre, j'ai fait des photos de mode et j'ai été hôtesse dans une agence de mannequin. Cela m'a permis de m'ouvrir beaucoup de portes et d'acquérir différentes expériences. Pour payer mes études en arts, j'ai commencé à travailler dans la restauration, notamment en tant que saisonnière à Knokke, près de la mer. J'avais une vingtaine d'années à l'époque et cela a constitué un grand tournant dans mon parcours. Les six mois que je passais à la côte belge m'ont permis de rencontrer une diversité de personnes. C'était un milieu huppé où très peu de jeunes congolaises arrivaient à s'intégrer. J'y ai bien évolué grâce notamment à la bonne éducation donnée par mes parents. J'y ai travaillé pendant treize ans pour les mêmes patrons qui m'ont accordé une grande confiance, m'ont appris beaucoup de choses et m'ont fait évoluer par rapport au métier que je voulais exercer. Ce sont mes mentors et mes grands amis aujourd'hui. Par ailleurs à 19 ans, j'ai été élue première dauphine de miss RDC Belgique. Cela m'a permis, deux ans plus tard, de rencontrer Laurent-Désiré Kabila à l'ambassade de la RDC. Ce fut un moment inoubliable...

LDB : Quel est ce métier que vous vouliez exercer ? le pratiquez-vous aujourd'hui ?

MM : J'ai intégré mon métier de base

dans mon deuxième métier. Ma formation d'étalagiste a suscité en moi l'amour de la création et de la structuration des objets. Je l'ai donc intégré dans mon métier actuel qui est celui de l'Horeca. Je mets un point d'honneur à ce que l'assiette que je sers soit bien présentée. Toute la décoration de mon premier restaurant a été faite par moi-même. J'ai donc pu intégrer deux métiers en un. Cette première aventure dans la restauration a été riche en expériences. À cette époque, il était rare de voir une jeune femme d'une trentaine d'années se lancer en tant qu'indépendante dans un quartier d'affaires et où je proposais une carte de cuisine fusion intégrant la cuisine africaine. Beaucoup de mes clients n'avaient pas encore goûté à ce type de cuisine. Je voulais être une ambassadrice de la cuisine africaine, de manière avant-gardiste, en la mélangeant avec d'autres styles culinaires.

LDB : Que représente pour vous le prix de l'action féminine de l'Union des femmes africaines qui vous a été remis le 30 janvier dernier ?

MM : ce prix m'honore et je suis fière de cette reconnaissance de la valeur de la femme africaine. Recevoir ce prix équivaut à un encouragement. Je suis encore plus honorée de le recevoir par rapport à mon travail en faveur de la jeunesse africaine qui constitue l'avenir de l'Afrique, même si nous évoluons en Belgique. Nous devons avoir nos propres initiatives pour mettre en exergue la femme africaine et pour nous encourager mutuellement. Nous devons arrêter d'attendre que l'on fasse les choses pour nous. Ce prix est une preuve que nous sommes en train de changer et d'évoluer.

LDB : Vous avez également reçu ce prix parce que vous êtes la marraine de l'ASBL « Change Belgium ». En quoi consiste les activités de cette ASBL et en quoi consiste votre rôle de marraine ?

MM : C'est une ASBL qui a pour vocation de soutenir la jeunesse africaine en

général et congolaise en particulier, et de la promouvoir à travers l'éducation et le savoir. L'ASBL organise des conférences ainsi que beaucoup d'activités et de manifestations. L'objectif est de donner une image positive de la jeunesse de la diaspora africaine. Les membres de « Change » ont pris conscience que les jeunes africains en Belgique ont besoin d'avoir des bases solides par rapport à leur identité, à leurs cultures d'origine ainsi qu'à certaines valeurs. Ils organisent ainsi des conférences pour faire connaître à ces jeunes l'histoire de leur pays ainsi que les figures historiques, comme Patrie Lumumba, qui ont marqué l'histoire de ce pays. Change est une association panafricainiste. C'est l'une des ASBL dont l'évolution est rapide parce que ses membres font un énorme travail. L'année dernière, ils ont organisé quarante événements. Ce qui est énorme pour une ASBL. Ils croient en ce qu'ils font et sont dynamiques. Le slogan de Change est « Le changement commence par nous-mêmes ». Ce changement doit commencer par la jeunesse. Cette dernière se bat, a des convictions, s'instruit et, par conséquent, devient de plus en plus fort. C'est une jeunesse qui peut changer les choses. C'est pour ça que mon rôle de marraine me tient à cœur. Je suis leur ambassadrice et je les fais connaître dans différents milieux. Je mets mes différents contacts au service de la cause de cette jeune ASBL afin qu'elle bénéficie d'un soutien global.

LDB : Quels sont vos projets en faveur des femmes et des jeunes ?

MM : Je suis une des fondatrices de l'ASBL « Le temps d'M » qui va être lancée bientôt. Il porte le même nom que mon premier restaurant. Ce qui a une grande signification. L'ASBL travaillera à la visibilité de la femme africaine. Le Temps d'M est un résumé, un fil conducteur de tout le travail que je fais. Il créera un pont entre différentes cultures et différents milieux qui n'ont jamais l'occasion de se rencontrer. Caroline Mupika, la présidente de l'ASBL travaille dans le domaine médical. C'est pour cela que la santé fait aussi partie de nos domaines d'action. Néanmoins, le Temps d'M s'impliquera dans toutes les causes qui me tiennent à cœur, notamment celles des femmes et des jeunes.

Patrick Ndongidi

DIVISION 1

Lupopo et Mazembe à forces égales à Lubumbashi

Pas de but entre les deux clubs rivaux de Lubumbashi au terme du derby tant attendu de la manche retour de la Division 1.

Le choc de la zone de développement centre-sud du championnat national de football entre le FC Saint-Éloi Lupopo et le TP Mazembe s'est soldé, le 17 février, au stade de la Kenya de Lubumbashi par un résultat nul de zéro but partout. Les deux équipes rivales de toujours de la capitale congolaise du cuivre sont montées sur l'aire avec la ferme intention de ne pas perdre. Côté de Mazembe reçu par le FC Saint-Éloi Lupopo en match de la manche retour de cette zone de développement, l'entraîneur français Hubert Velud a placé l'Ivoirien Sylvain Gbohobo dans les perches. Dans le champ, on a retrouvé le Zambien Kabaso, Joël Kimwaki revenu du Championnat d'Afrique des nations (Chan) 2016 avec le trophée, le Malien Salif Coulibaly, et le Ghanéen Richard Kissi Boateng en défense, l'Ivoirien Koffi Kouame, Badibake, le Zambien Rainford Kalaba au milieu de terrain. Le Tanzanien Thomas

Ulimwengu, Christian Luyindama, et le Zambien Given Singuluma ont constitué le trio d'attaque des Corbeaux de Lubumbashi.

Le coach Raoul Jean Pierre Shungu du FC Saint-Éloi Lupopo, également vainqueur du Chan en tant que membre du staff technique des Léopards vainqueurs du Chan 2016, a pour sa part fait confiance au gardien de but Joseph Bulayima. Dans le champ, il y a eu Bambale, Mumbere (Kanyinda), Ruffin Ilunga Keta, Christian Mugalu, Mampuy (Mayonde), Héritier Makambo, etc. La note noire dans cette rencontre conduite par l'arbitre Ndala est sans doute l'arrêt de cinq minutes dans les cinq dernières minutes à la suite des grenades à gaz lacrymogène tirées par la police dans les tribunes, même les joueurs ont suffoqué. Mais la partie a toutefois repris pour se solder sur la marque de zéro but partout, permettant à chacun de deux clubs d'engranger un point, étant du reste bien partis pour se qualifier au Play-Off de la Division 1.

Martin Enyimo

SANTÉ

Aucune alerte de la maladie à virus Zika en RDC

« La RDC n'a pas de cas de la maladie à virus Zika, même pas d'alerte. Néanmoins, à cause des facteurs d'importation de la maladie à la suite des mouvements de population, nous sommes dans l'obligation de prendre des mesures qui s'imposent ». Ce sont là, les propos du ministre de la Santé publique, le Dr Félix Kabange Numbi, au cours d'une réunion qu'il a présidée sur cette maladie.

À la rencontre avec les directeurs centraux et des programmes spécialisés, des médecins directeurs des hôpitaux publics, le Dr Félix Kabange Numbi a formulé des recommandations aussi bien à la population qu'aux professionnels de santé dans le cadre de la prévention. Insistant sur le fait que la RDC n'a pas d'alerte de la maladie à virus Zika, le ministre de la Santé publique a appelé la population à dormir sous la moustiquaire imprégnée d'insecticide pour éviter les piqûres de moustiques parce que cette maladie est transmise par des moustiques zébrés Aedes. Il est aussi conseillé de porter des vêtements de préférence de couleur claire couvrant le plus possible le corps, mettre des obstacles physiques, écrans anti-insectes, portes et fenêtres fermées. Aux professionnels de santé, il est recommandé de donner une définition claire et contextualisée de cas, de mettre en place des sites sentinelles en cas d'alerte. Aux sages-femmes et accoucheurs, de prendre obligatoirement, lors de tout accouchement, le périmètre crânien, de déclarer tout cas de microcéphalie et de notifier tout cas de malformation.

Pour le ministre de la Santé publique, la maladie à virus Zika est une zoonose mineure transmise par un moustique du genre Aedes. Pour la première fois, cette maladie a été découverte dans la forêt Zika en Ouganda en 1947. Mais à la suite des phénomènes liés au changement climatique, la maladie, explique-t-il, se répand en Asie et fait des conséquences graves, notamment

la malformation congénitale, la microcéphalie, avortement et retard mental

Les symptômes de la maladie à virus Zika

Le virus Zika se transmet à l'être humain par la piqûre d'un moustique infecté du genre Aedes dans les régions tropicales. Celui-ci transmet aussi la dengue, le chikungunya et la fièvre jaune. Les symptômes de la maladie à virus Zika sont la fièvre, des éruptions cutanées, de la conjonctivite, des douleurs musculaires et articulaires, un état de malaise et des céphalées. Ces symptômes restent en général bénins et disparaissent en 2 ou 7 jours.

Il n'y a ni vaccin ni traitement spécifique pour soigner cette maladie. Le traitement est symptomatique. Il est recommandé aux sujets atteints de beaucoup se reposer, de boire suffisamment et de prendre des médicaments courants contre la douleur et la fièvre. En cas d'aggravation des symptômes, ils doivent consulter un médecin.

La meilleure forme de prévention consiste à se protéger des piqûres de moustiques. La prévention et la lutte s'appuient sur la réduction du nombre des moustiques à la source et la diminution des contacts entre ces insectes et l'être humain. Bien que bénigne, cette maladie a de graves conséquences. On signale des complications neurologiques et auto-immunes potentielles, la naissance des nouveau-nés atteints de microcéphalie.

Aline Nzuzi

MARCHÉS PUBLICS

Le nouveau modèle type de plan de passation officiellement présenté

C'est le 18 février que l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) a officiellement lancé, au cours d'un atelier de formation, la présentation du nouveau modèle type de plan de passation des marchés publics basés sur le budget-programme. L'activité qui concerne les établissements et entreprises publics de la ville océane va se poursuivre jusqu'au 20 février.

Déjà présenté à Brazzaville, le nouveau plan a été élaboré à la demande du gouvernement. Cela, en vue de remédier aux manquements constatés dans le premier plan (marchés élaborés à partir des budgets annuels, manque de lien direct avec les programmes, perte des traces des marchés...) et minimiser les risques.

Le nouveau modèle type de plan de passation des marchés publics qui comporte deux volets (volet passation et volet exécution) permettra d'avoir les coûts réels des marchés



Les participants à l'atelier de présentation du nouveau plan de passation des marchés publics

qui étaient avant collés aux budgets annuels, de les planifier dans le temps et de suivre leur exécution physique et financière.

Ce nouveau plan est un outil de planification des marchés au cours de l'année. Un plan à adapter aux réalités des budgets des structures, d'où le souhait d'Olloy Bernard, directeur de la formation de l'ARMP, est « que tous les participants à l'atelier

soient bien formés pour appliquer l'outil et que les directeurs généraux s'appliquent dans la mise en œuvre du document ».

Après les établissements et entreprises publics de Pointe-Noire et Brazzaville, le tour reviendra aux douze conseils départementaux du pays d'être édifiés sur ce nouveau plan.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FESTIVAL INTERNATIONAL DU CONTE D'ORAN

Les conteurs africains appelés à réfléchir sur l'avenir de leur art

En mars, la ville d'Oran en Algérie va abriter la 10^e édition du festival international de conte. Le conteur congolais, Jorus Mabiala, sera présent pour conter mais aussi pour échanger avec les conteurs d'autres horizons sur l'avenir du conte en Afrique.

Organisé par l'association pour la promotion de la lecture enfantine «Le Petit Lecteur», ce festival est une grande référence de la parole contée en Afrique. À la faveur de ces retrouvailles culturelles qui vont réunir plusieurs associations nationales et internationales, les festivaliers vont faire l'état des lieux du conte en Afrique à travers le papotage sur le thème « Quel projet pour le conte et

l'oralité africaine les 10 ans à venir ». Au cours de la nuit du conte autour du couscous kabyle, le conteur Jorus Mabiala dans une forme contée va raconter le festival d'Oran.

Depuis le lancement de ce festival il y a dix ans, l'éducation à la paix a toujours été le fil conducteur des éditions précédentes. Ainsi, des séances de contes ont lieu dans les collèges et lycées d'Oran afin d'inculquer aux enfants à travers les contes, la tolérance, la lutte contre le racisme et la violence à l'égard des femmes.

Des séances ont aussi lieu en famille et dans les communes durant le festival dans le partage et l'échange.

Hervé Brice Mampouya

PUBLIREPORTAGE

Bolloré Africa Logistics se réorganise pour mieux répondre et accompagner ses clients

La cérémonie d'inauguration des nouveaux espaces de travail de Bolloré Africa Logistics Congo a eu lieu vendredi 12 février en présence de Pierre Bellerose, Directeur Pays, de ses collaborateurs et de quelques invités.

Opérateur portuaire de tout premier plan, Bolloré Africa Logistics au Congo est le spécialiste de la logistique et des grands projets industriels. Présent dans quatre principales villes congolaises : Pointe-Noire, Brazzaville, Dolisie et Ouessou, depuis 5 ans, il est engagé dans une dynamique de réorganisation de l'entreprise et plus particulièrement des activités de transit « Pour ce faire, plusieurs chantiers ont été opérés en même temps parmi lesquels on peut citer : le jumelage des sociétés Saga et SDV, la création des projets Oil and Gas - général Cargo, la création du département commercial, la création de la cellule débours, la création d'un service recouvrement, le choix d'une stratégie plus rigide en matière de gestion des dossiers et finalement d'une organisation centrée sur le client » a dit Pierre Bellerose et il renchérit « Cette nouvelle approche ne pouvait se faire sans un rapprochement de nos équipes via la rénovation complète de nos espaces de travail. Il s'agit concrètement d'une intégration des services qui permet de gagner en réactivité et en efficacité pour une meilleure qualité



de service. Il est entendu que notre objectif est de gagner davantage de parts de marchés et cette nouvelle organisation va nous permettre de mieux nous positionner entre autres sur des services en Door to Door c'est-à-dire sur tous les segments de la chaîne des transports ».

Un investissement majeur qui a permis le réaménagement optimal des bureaux de la direction générale pour une superficie totale de 1000 m². Le Directeur Pays de Bolloré Africa Logistics Congo a ainsi justifié ce choix tourné vers la cohésion et le développement des compétences « Il s'agit d'un regroupement qui permet aux diffé-

rentes compétences de mieux se connaître et mieux travailler ensemble. Un système tourné vers l'efficacité à travers l'agencement des bureaux qui permet au responsable d'avoir son équipe regroupée (organisation COM), pour être le plus opérationnel possible, plus performant, plus efficace dans la recherche de la satisfaction constante de notre clientèle. Chaque unité COM gère un portefeuille clients. Elle comprend un responsable opération clients assisté d'un groupe composé d'opérateurs, facturiers et déclarants. Cette organisation COM au sein des nouveaux bureaux permet à notre clientèle d'avoir un accès direct au bon interlocuteur et chaque département a comme responsable un manager solutions logistiques qui reporte lui-même à la direction solutions logistiques. Le choix de l'optimisation de l'espace par regroupement d'unités est le choix de la cohésion et de l'ouverture à tous. Il a permis de loger facilement pour la direction des solutions logistiques les 10 unités des deux départements (général Cargo et pétrole), environ 60 personnes sur chacun des deux plateaux. Soit environ 120 collaborateurs et pour la direction commerciale une vingtaine de personnes ».

En dépit de la conjoncture économique actuelle, très difficile, le Groupe Bolloré s'est engagé à investir dans les projets d'infrastructures, de transport et de logistique

« Le Groupe Bolloré reste le 1^{er} transitaire au Congo où il a déjà créé plus de 1800 emplois permanents à travers Bolloré Africa Logistics et Congo Terminal. Cependant, nous devons impérativement et rapidement élargir notre offre logistique afin de maintenir un niveau de revenu en cette période difficile que nous traversons en développant des corridors sur Brazzaville, Kinshasa, le Cabinda et même envisager la RCA, mais également le service supply chain qui propose une nouvelle offre de magasinage à valeur ajoutée » a ajouté Pierre Bellerose. Selon lui, trois volets importants ont été pris en compte dans ce réaménagement des locaux « D'abord les hommes : des formations permanentes ont été initiées sur l'ensemble de nos métiers traditionnels par un processus de formation continue en relation avec le service de ressources humaines. Celles-ci ont eu pour résultats l'amélioration de la performance des collaborateurs. Ensuite les outils : l'ensemble de nos collaborateurs bénéficie aujourd'hui d'outils et de connexions informatiques modernes et performants. Et enfin l'espace : pour répondre aux objectifs de la nouvelle organisation, notre choix a plutôt porté sur les Open Space que sur des boxes offices (cloisonnements des bureaux) qui sont un frein au management et à l'efficacité. Suivi d'une harmonisation de l'ensemble du mobilier de bureau, beaucoup plus fonctionnel ».

La visite guidée des locaux aménagés a été suivie de la bénédiction desdits lieux par le Père Abel qui, citant les saintes écritures a dit « Si Dieu ne construit pas la maison, en vain travaillent les bâtisseurs » et d'ajouter « Si nous bénissons ce lieu de travail, c'est pour demander à Dieu que toute activité entreprise dans ces bureaux portent des fruits en abondance » avant de conclure « Les responsables ont eu le souci de mettre à votre disposition ces beaux locaux afin que vous puissiez mieux travailler et produire. Nous devons donc penser à ceux qui viendront après nous ».

Un petit pot de « l'amitié » a mis fin à l'activité dans une ambiance conviviale et fraternelle.



MOTS FLÉCHÉS N°070

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

ÉCRIVAIN	PRÉFIXE MULTIPLI-CATEUR	CORROM-PUE	QUI SE MET FACILEMENT EN COLÈRE ÉVENTAIRE	PERÇOIT	CHANGER DE CAP	FENDANT LÉGÈRE-MENT
ANNONCER	METTRE À SEC	TRÉSOR PUBLIC		IL EST CAPABLE DE TOUT GOBER	CRÉA-TEURS D'ŒUVRES	
LES HOMMES DU PARQUET EXTÉNUAI				COMMUNE DU MORBIHAN COLÈRE D'ANTAN		
NÉGATION COUVRIT D'UN JAUNE SOUTENU	PORTERA BOULETTES AUX ANTILLES	DOC-TEURS MUSUL-MANS	DIFFICILE À COM-PRENDRE			LÉGER COMME L'AIR
BAISSE DES COURS	LIGNE ARRONDIE AU MILIEU DE TOUT			ANIMAL DE LABO-RATOIRE ELLE SUIT L'AUBE		
CLUB DE MADRID CAPTEUR, DÉTÈC-TEUR			HOMME DE PAILLE	DIASTASE IL SE PLANTE DANS LE GIGOT		DÉFUNTES
ELLE PEUT DONC SERVIR D'EXEMPLE	EMPLOI DU TEMPS FOURNI À LA POLICE	DESCEN-DANTE	DANS LA PEINE CHAMOIS DES PYRÉNÉES	SE RENDRAIT PATRON EN BIGORRE	NOTE EN PORTÉE CULTIVA-BLES	
ATTACHE DU CHIEN CÉLÈBRE BUFFALO				FEMME DE RAJA CUBE À POINTS		ŒUVRE EN VERS
AFFLUENT DE LA SEINE	ANIMAL PROCHE DU LOIR	AGENCE POUR L'EMPLOI		DÉBU-TANTE SIMPLIFIÉE PLATINE AU LABO	LE GROS EST CONVOITÉ PETIT ÉDENTÉ	
		DIX CENTI-MÈTRES		CHAN-TEUR ANTIQUE		
			MAUVAIS SABLES			

SUDOKU N°070

> FACILE

1				6				
	9	3	2		4	8	1	
2		7	3			4	5	
3				9	2			5
		2	5		6	1		
6			1	3				4
	8	1			9	6		2
	3	6	4		8	5	7	
				1				8

> MOYEN

3				1				4
	9		8				6	1
			3			8		7
	4	9			6	5		
	7	3	5		4	2	1	
		5	2			4	9	
9		2			7			
8	1				2		3	
7			9					2

> DIFFICILE

			5		9	7		
	2			3		1		
		8				5	3	
				9		6	4	
4	6		3		2		5	8
	8	5		7				
	4	9				2		
		1		2			7	
		6	1		3			

MOTS CROISÉS N°070

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

> HORIZONTALEMENT
 1. Qui sont victimes de la gêne. - 2. Blé de Roumanie. Ne laisse pas à l'état sauvage. - 3. Auquel on peut apporter de l'eau. - 4. Passage entre une île et le continent. Il sent le muguet. - 5. Qui contient un poison violent. - 6. Petit à l'opéra. Œuvre de Pindarre. Singulier. - 7. Ouvrage suspendu. Les généticiens l'étudie. - 8. Inutilisable. Trouble cérébral. - 9. Un des premiers Grecs. Manque à celui qui joue de malchance. - 10. Prise de corps.

> VERTICALEMENT
 A. Un régime réservé à quelques-uns. - B. Conclusion de discours. - C. A le culte du mot. Phase lunaire. - D. Baie des côtes de Honshu. Elle vit avec un cochon. - E. Que de sable ! Spectacle au Japon. Une mesure pour les physiciens atomistes. - F. Empesé. - G. Relatif à un corps gras. - H. Alterna des parpaings. Dévidoir à soie. - I. Il donne chaud. Sa montée dépend de la pression. - J. Pronom réfléchi. Cinéaste américain, pionnier du burlesque.

MOTS À MOTS N°070

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de cinq et quatre lettres proposés, composez un troisième mot de neuf lettres.

- ① **GUERI** + **REER** = **G** | | | | | | | | **E**
- ② **RENTE** + **DIRE** = **E** | | | | | | | | **E**
- ③ **RELIE** + **RACE** = **C** | | | | | | | | **R**

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°069

P	D	D	M	P	M						
D	E	T	E	N	U	E	S	E	P	E	
R	E	C	A	P	I	T	U	L	A	N	T
P	I	L	O	T	E	R	N	E	T	T	E
M	E	U	T	E	T	E	S	I	E	N	
O	E	L	E	A	H	S	S	U	D		
T	V	A	T	A	O	I	S	S	U		
C	R	I	S	O	N	N	E	R	I	E	
E	N	R	O	U	E	G	R	E	S	A	
U	S	A	L	R	L	O	I	R	V		
I	R	I	S	E	E	G	E	R	E		
B	A	G	A	D	T	U	T	U	E	N	
G	R	I	E	F	S	N	E	A	N	T	
C	A	I	D	A	S	T	R	A	U		
T	E	I	N	D	R	E	U	N	I	R	
V	E	R	R	U	E	P	I	V	O	T	E

MOTS CROISÉS N°069

C	H	A	R	P	E	N	T	E	S
L	U	N	A	I	R	E	P	A	
A	N	C	R	E	P	A	I	R	
R	E	H	E	M	E	R	C		
I	E	T	A	U	A	I	L		
N	I	E	N	T	E	D	E		
E	R	G	G	E	M	O	T		
T	A	I	S	E	F	U	I		
T	I	T	O	T	E	R	N	E	
E	T	E	N	D	E	R	I	E	S

SUDOKU N°069

4	1	2	3	6	9	5	7	8
6	3	8	5	4	7	1	2	9
7	9	5	8	1	2	3	4	6
1	2	9	7	5	3	6	8	4
3	7	6	4	9	8	2	1	5
8	5	4	6	2	1	9	3	7
9	4	3	1	8	6	7	5	2
2	8	7	9	3	5	4	6	1
5	6	1	2	7	4	8	9	3
4	5	8	6	7	2	1	3	9
2	3	7	1	5	9	4	6	8
9	1	6	8	3	4	7	2	5
6	4	9	2	8	1	3	5	7
1	8	5	7	4	3	2	9	6
3	7	2	9	6	5	8	1	4
5	6	4	3	1	7	9	8	2
7	9	3	5	2	8	6	4	1
8	2	1	4	9	6	5	7	3
8	6	2	9	7	4	5	3	1
3	7	5	1	6	2	9	4	8
1	9	4	3	5	8	6	2	7
6	8	1	7	2	9	4	5	3
2	5	7	4	1	3	8	9	6
4	3	9	5	8	6	1	7	2
5	1	8	2	9	7	3	6	4
7	4	6	8	3	5	2	1	9
9	2	3	6	4	1	7	8	5

MOTS À MOTS N°069

1/ SERRURE - 2/ ÉNUMÉRÉ - 3/ RESUCÉE.

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE LIGUE 1

Patronage s'impose devant Diabes noirs

Patronage a infligé aux diabolins leur première défaite de la compétition, 1-0, dans un match comptant pour la dixième journée.

Ceux qui croyaient que Diabes noirs devaient se venger de sa défaite en coupe de la CAF, le week-end dernier, se sont trompés. Les diabolins ont courbé l'échine face à une équipe de Patronage décidée à en finir avec eux. Après une première mi-temps de zéro but partout, l'on s'acheminait vers un match nul. Surprise: à la 87^e minute de la rencontre Théorold Saboukoulou ouvre la marque. Mains sur la tête, les Diabolins ont alors regretté le pénalty manqué à la 39^e minute par Franchel Ibara qui pouvait leur permettre d'ouvrir (la marque) dès la première partie. Tout comme le carton rouge écopé par l'arrière droit des noirs-et-jaunes, Kevin Andzouama, à 79^e minute. Une infériorité numérique bien exploitée par Patronage qui finalement a dit le dernier mot.

Dans l'autre rencontre, Etoile du Congo a donné une leçon à l'AS Cheminots en l'emportant 4-0. Gède Baleketa était le premier à trouver le chemin des filets avant qu'Ipamy ne double la mise à la 50^e minute. Saira Issambé qui a manqué autant de buts s'est rattrapé en réalisant un doublé portant ainsi le score à 4-0.

Les autres résultats...

Les Jeunes Fauves ont pris le dessus sur Inter club 2-1 tandis que Saint Michel de Ouénzé et AS Kimbonguila ont fait jeu égal 2-2. A Dolisie, AC Léopards s'est imposé 4-0 face à une équipe de Pigeon Vert qui jusque-là n'a pas encore remporté un seul match. La Jeunesse Sportive de Poto-poto s'est inclinée devant Nico-Nicoyé 0-1. La 10^e journée se poursuit.

Rominique Nerplat Makaya

FOOTBALL

Pierre Lechantre prépare l'avenir des Diabes rouges

Le technicien français a regroupé les jeunes joueurs locaux pour un stage qui, assurément, ouvrira les portes de l'équipe nationale A à quelques-uns...

« (...) L'objectif de ce regroupement est de permettre à ces joueurs de faire des entraînements spécifiques question de voir si la technique et le sens tactique y sont aussi, s'ils ont une panoplie complète pour prétendre à l'équipe nationale », a fait savoir l'entraîneur, Pierre Lechantre, lors de la séance d'entraînement du 18 février. Plus de la moitié des 24 joueurs en stage

ont déjà joué en équipe nationale à différents niveaux : cadet, junior et sénior. D'autres, par ailleurs, viennent pour la première fois. « Ils ont les qualités, il leur faut un peu de temps pour acquérir de l'expérience, jouer dans leurs clubs et progresser. C'est intéressant de voir dans ce groupe des jeunes de 17, 18 qui sont en devenir », selon le sélectionneur national.

Les matchs de la Zambie...

Pierre Lechantre ne prendra pas des risques pour la double confrontation contre les Zambiens. Ce match

nécessite un peu plus d'expérience. « Les matchs contre la Zambie, ne me permettront pas de faire des coups de fou, des tentatives des jeunes joueurs. Là, il va falloir en priorité utiliser les joueurs d'expérience. Ensuite, si on a la chance de faire deux bons résultats et que les portes sont ouvertes pour la qualification à la Coupe d'Afrique des Nations Gabon 2017, on aura peut-être l'opportunité de mettre quelques jeunes dans le bain », a-t-il dit. Pour ce match, les joueurs évoluant à l'étranger arriveront à Brazzaville au plus tard le 20 mars avant de s'envoler pour Lusaka.

Après la signature de son contrat, lors de sa toute première conférence de presse, le 23 janvier dernier, Pierre Lechantre avait insisté sur l'aspect défensif : les Diabes rouges ont encaissé des buts autant qu'ils en marquaient... Il était question de bâtir les stratégies visant à solidifier la défense. Aujourd'hui, l'entraîneur dit avoir trouvé la solution en attendant de voir ce que cela donnera sur le terrain. Pour l'heure, les 24 joueurs locaux présélectionnés poursuivent le stage, qui prendra fin le 20 du mois en cours. Ils n'y font jamais que révéler leurs talents.

R.N.M.



Pierre Lechantre à l'entraînement avec les Diabes rouges/ Crédit photo Adiac

BRIN D'HISTOIRE

Regard sur les cinquante dernières années (1965-2015)

(6) 1970

1970, c'est un kaléidoscope d'informations variées : Tentative de coup d'Etat de l'ex-lieutenant Kinganga ; Mgr Emile Biayenda, archevêque coadjuteur de Brazzaville, est sacré à Rome, le 17 mai 1970, en présence de l'ambassadeur du Congo en Italie, Ondziel ; Décès, le 3 septembre 1970 à Kintsaba (Boko) du patriarche de l'Eglise kimbanguiste au Congo, Samuel Matuba ; verdict du procès Bongo-Nouarra et de ses coaccusés, Tantsiba, Badenga et Apanga ; Dans la nuit du 24 au 25 septembre, Maurice Niebou, un vétéran du cyclisme congolais meurt. Il est fauché par un camion. La Société congolaise du disque (Socodi) dirigée par Taty « Sabrosso » démarre ses activités le 1er septembre 1970, après une période d'expérimentation du 1er mai au 1er août 1970.

Mais la grande information de cette année 1970 est la signature, sur le fleuve Congo, du Manifeste du 16 juin. On le sait, depuis 1968, les relations entre Kinshasa et Brazzaville sont glaciales, suite à l'assassinat de Pierre Mulélé, à son retour à Kinshasa, après un transit par Brazzaville. Pour tenter de les réchauffer, un

projet de manifeste est proposé par Jean-Bedel Bokassa, président de la République Centrafricaine, à ses homologues des deux rives. Sans succès. De nombreuses péripéties ont émaillé les relations entre Kinshasa et Brazzaville depuis l'affaire Mulélé : fermeture des frontières entre les deux pays, guerre des ondes, arrêt des relations téléphoniques et postales (1968), échec du coup d'Etat de Bernard Kolélas, dans la nuit du 7 au 8 novembre 1969, et saisie d'une importante cargaison d'armes en provenance de Kinshasa. La République démocratique du Congo décide l'arrêt du trafic sur le fleuve Congo, après un timide rétablissement en début d'année. Au début de l'année 70, un autre coup d'Etat manqué, lancé de Kinshasa aggrave la tension entre les deux Congo.

Après de multiples tractations, signature, sur le fleuve Congo, du Manifeste dit du 16 Juin 1970, par les présidents Mobutu et Nguabi, en présence de leurs homologues Bokassa (RCA), Tombalbaye (Tchad), Bongo (Gabon). Assale représentant personnel du président Ahidjo du Ca-

meroun. Dans ce texte, ils déclarent d'une même voix : « nous nous engageons solennellement à mettre tout en œuvre pour sauvegarder et consolider la paix et la coopération entre les deux Congo, afin d'assurer la coexistence pacifique entre nos États, pour une meilleure compréhension et pour l'amitié indéfectible et permanente de nos peuples frères. À cet effet décidons dès aujourd'hui : D'ouvrir les liaisons téléphoniques, télégraphique, postale et télex, D'ouvrir le trafic fluvial entre les deux capitales (Brazzaville et Kinshasa), De créer une commission permanente groupant les représentants de tous les États présents. Cette commission a pour but : De fixer les modalités d'ouverture du trafic prévu au point deux ; De favoriser les rencontres et les échanges à tous les niveaux politique, administratif, et technique en vue de résoudre définitivement le contentieux existant entre les deux pays. Cette commission se réunira alternativement à Kinshasa et à Brazzaville sur convocation de son président. De mettre fin à toute forme d'attaques personnelles par

la voie des ondes et à tout acte de nature à troubler le climat de sérénité qui doit régner dans les relations entre les deux Républiques sœurs. De régler conformément à l'esprit du présent manifeste et dans l'immédiat tous les problèmes relatifs à la sécurité des deux pays et qui sont de nature à perturber la bonne entente entre les deux Républiques, notamment de nous communiquer réciproquement et sans délai la liste des personnes jugées suspectes par chacun des gouvernements et de les éloigner systématiquement des territoires de nos États respectifs ; D'autoriser le survol des espaces aériens des deux pays conformément aux accords et conventions de l'Oaci (Organisation de l'aviation civile). De rétablir les relations diplomatiques entre les deux gouvernements, l'échange effectif des missions devant intervenir dans les meilleurs délais.

Suite à la signature du Manifeste du 16 juin et des travaux de la commission permanente tenue à Brazzaville du 8 au 9 juillet 1970, le trafic fluvial entre les deux Congo reprend le 16 juillet 1970.

MFUMU